direction des travaux

service d'architecture

certifié ISO 9000

Service des écoles primaires et secondaires

Construction d'une nouvelle salle de gymnastique simple (VD3), d'une salle multi usages et d'un Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS) sur le site de l'établissement secondaire de Béthusy à Lausanne

CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE SELON LE REGLEMENT SIA 142

Rapport du jury
06.10.2009

Organisateur de la procédure :
Ville de Lausanne
Direction des travaux
Service d'architecture
Rue du Port-Franc 18
CH-1002 Lausanne

Maître de l'ouvrage :
Ville de Lausanne
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation
Service des écoles primaires et secondaires
Service de la jeunesse et des loisirs
Place Chauderon 9
CH-1003 Lausanne

Lausanne, le 26 octobre 2009

TABLE DES MATIERES **Pages**

1.	**Rappel des principales clauses relatives à la procédure**	**1**
1.1	Conditions de participation et échéances	1
1.2	Prix, mentions et indemnités	2
2.	**Objectifs du concours (résumé)**	**3**
2.1	Thématique	3
2.2	Situation	3
2.3	Objectifs	4
3.	**Jury**	**5**
4.	**Jugement**	**6**
4.1	Projets rendus	6
4.2	Examen préalable	7
4.2.1	Remise des projets et des maquettes	7
4.2.2	Documents demandés / Anonymat	8
4.2.3	Dérogations au règlement programme	8
4.2.4	Examen préalable approfondi	8
4.3	Acceptation des projets au jugement	8
4.3.1	Exclusion du jugement selon art. 19.1a	8
4.3.2	Exclusion de la répartition des prix selon art. 19.1b	8
4.4	Organisation du jugement	9
4.5	Premier tour d'élimination	9
4.6	Deuxième tour d'élimination	10
4.7	Troisième tour d'élimination	11
4.8	Tour de révision de l'ensemble des projets	11
4.9	Classement et critique des projets promus	12
4.10	Conclusions et recommandations du jury	12
4.11	Approbation	13
5.	**Levée de l'anonymat**	**14**
6.	**Critiques du jury sur les projets classés**	**21**
6.1	Projet n° 28 : <<lumière d'automne>>	21
6.2	Projet n° 17 : BETH'Y	24
6.3	Projet n° 25 : "M'sieur capitaine"	27
6.4	Projet n° 26 : ABEBE BIKILA	30
6.5	Projet n° 1 : agrippine	34
6.6	Projet n° 6 : September song	38

7. Projets non classés 42
7.1 Projet n° 2 : "SUBSTANCE" 42
7.2 Projet n° 3 : BEAR RUN 42
7.3 Projet n° 4 : MATHURIN, EDOUARD ET BUGNON… 42
7.4 Projet n° 5 : "Le Muscle" 43
7.5 Projet n° 7 : THREEBOX 43
7.6 Projet n° 8 : Passemoilevolant 43
7.7 Projet n° 9 : AGREGATION 44
7.8 Projet n° 10 : PÔLE NORD 44
7.9 Projet n° 11 : KAREKO 44
7.10 Projet n° 12 : BACK TO BACK 45
7.11 Projet n° 13 : BALLE A DEUX CAMPS 45
7.12 Projet n° 14 : TRIPLE LOOPS 45
7.13 Projet n° 15 : ET DE TROIS… 46
7.14 Projet n° 16 : DIDO 46
7.15 Projet n° 18 : INTERPÔLé 46
7.16 Projet n° 19 : Entre les murs 47
7.17 Projet n° 20 : GRUNT 47
7.18 Projet n° 21 : COÏNCIDENCES 47
7.19 Projet n° 22 : Le sentier des écoliers 48
7.20 Projet n° 23 : cache-cache 48
7.21 Projet n° 24 : ETHUSY 48
7.22 Projet n° 27 : MAGMA 49
7.23 Projet n° 29 : Jusqu'ici tout va bien… 49
7.24 Projet n° 30 : CONNEXIONS 49
7.25 Projet n° 31 : "EVASION" 50
7.26 Projet n° 32 : CHAT PERCHE 50
7.27 Projet n° 33 : NIL 50

1. Rappel des principales clauses relatives à la procédure

Le maître de l'ouvrage est la Ville de Lausanne, représentée par la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (DEJE). Cette dernière a mandaté le service d'architecture de la Ville de Lausanne pour l'organisation de la présente procédure.

1.1 Conditions de participation et échéances

Le concours de projets d'architecture, en procédure ouverte, est ouvert aux groupements formés d'un architecte (ou d'un groupe d'architectes) et d'un ingénieur civil (ou d'un groupe d'ingénieurs civils). Il est régi par le Règlement des concours d'architecture de la Société suisse des architectes et des ingénieurs (SIA) n°142, édition 1998 et les lignes directrices de mars 2007 relatives à la détermination de la somme globale des prix.

La présente procédure de concours est également régie par le droit des marchés publics, à savoir :

- L'accord GATT/OMC du 15.4.1994 sur les marchés publics.
- L'accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entré en vigueur le 1er juin 2002.
- L'accord intercantonal sur les marchés publics du 25.11.1994, révisé le 15.3.2001.
- La loi cantonale vaudoise du 24.6.1996 sur les marchés publics.
- Le règlement cantonal vaudois du 7.7.2004 sur les marchés publics.

Le concours est ouvert aux groupements formés d'un architecte (ou d'un groupe d'architectes) et d'un ingénieur civil (ou d'un groupe d'ingénieurs civils). Les ingénieurs civils ne peuvent participer au présent concours qu'avec un seul architecte.

Le concours est ouvert aux architectes et ingénieurs civils établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'Accord GATT/OMC sur les marchés publics du 15 avril 1994, pour autant qu'ils répondent à l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme d'architecture / d'ingénieur civil délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent;
- être inscrit au Registre suisse des ingénieurs et architectes, REG, au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

Ces conditions de participation doivent être remplies au moment de l'inscription et jusqu'à la fin de la procédure. Une copie du diplôme ou d'un justificatif témoignant de l'inscription au REG est à joindre à l'inscription. Dans le cas d'un groupe temporaire d'architectes / d'ingénieurs civils, tous les membres du groupe doivent remplir les conditions de participation.

Conformément au Règlement SIA 142, est exclue du concours :

- toute personne employée par le maître de l'ouvrage, par un membre du jury ou par un expert nommé dans le programme du concours;
- toute personne proche parente ou en relation de dépendance ou d'association professionnelle avec un membre du jury ou un expert nommé dans le programme du concours;
- toute personne ayant participé à la préparation du concours ou ayant effectué une étude préliminaire destinée à clarifier les données du concours.

Les personnes désirant participer au concours sont tenues de veiller que ces cas de figure ne les concernent pas.

1.2 Prix, mentions et indemnités

Conformément à l'art. 17 SIA 142 et à son annexe "Détermination de la somme globale des prix" de mars 2007, la somme globale des prix et mentions éventuelles s'élève à CHF 110'000.- HT.

Ce montant a été déterminé d'après les données suivantes :

- coût de l'ouvrage CFC 2+4 (y compris honoraires), TVA exclue : CHF 5'500'000.-.
- catégorie d'ouvrage : IV
- degré de complexité : n = 1.0
- facteur de correction : r = 1.0
- majoration de 20 % pour prestations complémentaires (analyse développement durable, structure).

Il sera attribué 4 à 6 prix, plus d'éventuelles mentions. Selon le règlement SIA 142, des mentions peuvent être attribuées pour 20 % de cette somme au maximum. Les prix seront attribués aux lauréats du concours dont la proposition aura été admise par le jury et dont le dossier sera complet.

Conformément au règlement SIA 142, le jury peut recommander pour la poursuite des études un projet mentionné, à condition qu'il se trouve placé au 1er rang et que la décision du jury soit prise à l'unanimité.

2. Objectifs du concours (résumé)

2.1 Thématique

Le thème du concours est la reformulation d'un pôle sportif au Nord de l'établissement secondaire de Béthusy au travers de la construction d'une nouvelle salle de gymnastique et d'une salle multi usages en remplacement de l'actuelle salle n°4. Ce pôle est complété par la création d'un APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) destiné à accueillir des élèves venant de l'établissement primaire de Mon-Repos, situé au Sud de l'établissement secondaire de Béthusy.

Cette portion du site de l'établissement secondaire de Béthusy est appelée à être fréquentée par des populations hétérogènes aux tranches d'âge et aux horaires différenciés : élèves primaires (1ère à 4ème année) pour l'APEMS, élèves secondaires (5ème à 9ème année) pour le complexe sportif, adultes fréquentant des sociétés sportives locales utilisant la nouvelle salle de gymnastique et/ou la nouvelle salle multi usages en dehors des horaires scolaires. La création d'une entrée indépendante pour les sociétés sportives locales pour donner accès à la nouvelle salle multi usages et à la nouvelle salle de gymnastique est donc demandée. Les candidats prendront en compte cet aspect dans leur projet en veillant à séparer les accès de ces différents usagers aux parties de programme qui les concernent. Les candidats proposeront également dans la mesure du possible un espace extérieur qui soit propre à l'APEMS.

2.2 Situation

Le développement de l'établissement secondaire de Béthusy s'est effectué en deux étapes :

- 1936 : Construction du bâtiment scolaire A dit alors "Collège Classique Cantonal" et de la salle de gymnastique n°1 dans ses abords immédiats au Sud du site.
- 1958-1962 : Construction des bâtiments scolaires B ("Bâtiment des classes spéciales"), C ("Aula et bâtiment des professeurs") et D ("Bâtiment des classes"), et des salles de gymnastique n°2 et 3 au Nord du site.

Un réfectoire scolaire situé sous la cour de récréation faisant front au bâtiment D est venu compléter la seconde étape en 1973.

Dans les années 80, une salle de gymnastique supplémentaire dite n°4 a été montée dans les abords immédiats des salles n° 2 et 3, à l'Est de la salle n° 3. Cette salle, de construction légère et provisoire connaît aujourd'hui de graves problèmes d'étanchéité et doit être remplacée par une construction pérenne. Son remplacement par une salle de Gym VD3 (salle de gym simple) forme une partie de l'objet de ce concours.

Le site qui abritait autrefois un pénitencier est caractérisé par une pente douce en direction du Sud. Les bâtiments scolaires actuels sont reliés par des passages couverts et des passerelles. Ils sont implantés en périphérie de parcelle et génèrent entre eux des préaux et terrains de sport tout en maîtrisant la pente.

Les bâtiments de la première étape se caractérisent par une architecture néo-classique 1930 assez sévère. Ils ont fait l'objet d'un classement en note 2 à l'inventaire du patrimoine architectural de l'Etat de Vaud ("Bâtiments d'intérêt régional").

Les bâtiments de la seconde étape sont quant à eux des témoins de l'architecture en béton des années 1960 dans le domaine scolaire en Suisse. Si d'un côté les bâtiments B et D sont caractérisés par une esthétique empreinte de rationalité, l'aula du bâtiment C et les salles de gymnastique n° 2 et 3 dénotent une recherche plastique évidente, respectivement dans la recherche sculpturale des volumes et surfaces de l'aula et dans l'implantation étagée pour les salles de gymnastique. Les bâtiments de cette deuxième étape sont classés en note 3 à l'inventaire du patrimoine architectural de l'Etat de Vaud ("Bâtiments d'intérêt local").

2.3 Objectifs

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Reformulation du pôle sportif Nord sur le site. Recherche de cohérence des salles de gymnastique existantes n° 2 et 3 et de leurs abords avec la future salle de gymnastique VD3 (salle de gym simple) et la future salle multi usages.
- Création d'une entrée publique autonome pour les sociétés sportives locales. Possibilité d'accès public séparé à la salle multi usages et à la salle de gymnastique nouvellement créées.
- Création d'un APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) pour 60 enfants. Cette structure est destinée à accueillir entre l'heure des élèves venant de l'établissement primaire de Mon-Repos, situé au Sud de l'établissement secondaire de Béthusy.

Conformément à l'art. 23 du règlement 142, les auteurs du projet recommandé par le jury pour la réalisation recevront le mandat d'études et de construction de leur projet. Ce marché est subordonné à l'attribution des crédits d'études et de construction par le Conseil communal. Le coût des travaux est estimé à CHF 6'000'000.— TTC (CFC 2+4).

Le mandat envisagé correspond à l'ensemble des prestations ordinaires d'architecte et d'ingénieur civil définies à l'article 4 du règlement SIA 102 édition 2003, respectivement à l'article 4 du règlement SIA 103.

Pour garantir un développement respectant les objectifs visés et la maîtrise de l'exécution, des délais et des coûts, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de demander aux lauréats de compléter leur groupe par des professionnels expérimentés s'il devait estimer leurs structures insuffisantes. Les professionnels proposés par les lauréats devront être acceptés par le maître de l'ouvrage.

Les relations contractuelles entre le maître de l'ouvrage et les mandataires seront réglées par les dispositions particulières de la Ville de Lausanne concernant les mandats. Les tarifs de la Ville de Lausanne – basés sur ceux édités par la KBOB – sont la référence.

La Ville de Lausanne souhaite une continuité maximale de l'implication de l'architecte et de l'ingénieur civil sur l'ensemble des phases de projet et de réalisation.

3. Jury

Le jury est constitué de :

Président :	M. Oscar Tosato, Conseiller municipal de la Ville de Lausanne.
Membres non professionnels :	M. Gérard Dyens, Chef du Service des écoles primaires et secondaires de la Ville de Lausanne.
	M. Blaise Richard, Directeur de l'établissement secondaire de Béthusy.
Membres professionnels :	Mme Nicole Christe, Architecte, Cheffe du Service d'architecture de la Ville de Lausanne.
	Mme Claude Anne-Marie Galletti Matter, Architecte EPFL-FAS-SIA, Lausanne.
	M. Alexandre Blanc, Architecte EPFL-FAS-SIA, Lausanne.
	Mme Valérie Jomini, Architecte ETH-SIA-BSA, Zürich.
Suppléants non professionnels :	Mme Claire Attinger, Adjointe administrative au Service de la jeunesse et des loisirs de la Ville de Lausanne.
	M. Franco Vionnet, Adjoint responsable du secteur bâtiments au Services des écoles primaires et secondaires de la Ville de Lausanne.
Suppléants professionnels :	M. Jacques Dorthe, ingénieur civil EPFL-SIA, Bulle
	M. Alain Cauderay, Architecte adjoint de la Cheffe du Service d'architecture de la Ville de Lausanne.
Experts :	M. Jean-Claude Ruchet, ingénieur civil ETS chef de section, Service des routes et de la mobilité de la Ville de Lausanne
	M. Ulrick Liman, Ingénieur responsable développement durable au Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne.
	M. Alain Pellet, Doyen d'éducation physique des établissements primaires lausannois.

4. Jugement

Le jury s'est réuni au complet les lundi 5 et mardi 6 octobre 2009.

L'examen préalable des projets a été effectué par l'organisateur technique du concours (service d'architecture de la Ville de Lausanne) pour ce qui concerne les documents demandés et le respect du programme. Un tableau récapitulatif de cet examen préalable et des quantités a également été établi.

4.1 Projets rendus

Trente-neuf (39) inscriptions ont été enregistrées dans les délais impartis par l'organisateur. Trente-trois (33) projets ont été rendus, soit :

1	agrippine
2	"SUBSTANCE"
3	BEAR RUN
4	MATHURIN, EDOUARD ET BUGNON…
5	"Le Muscle"
6	September song
7	THREEBOX
8	Passemoilevolant
9	AGREGATION
10	PÔLE NORD
11	KAREKO
12	BACK TO BACK
13	BALLE A DEUX CAMPS
14	TRIPLE LOOPS
15	ET DE TROIS…
16	DIDO
17	BETH'Y
18	INTERPÔLé
19	Entre les murs
20	GRUNT
21	COÏNCIDENCES
22	Le sentier des écoliers

23	cache-cache
24	ETHUSY
25	"M'sieur capitaine"
26	ABEBE BIKILA
27	MAGMA
28	<<lumière d'automne>>
29	Jusqu'ici tout va bien…
30	CONNEXIONS
31	"EVASION"
32	CHAT PERCHE
33	NIL

4.2 Examen préalable

Conformément à l'art 15 du règlement SIA 142, les projets ont été soumis à un examen préalable. Cet examen effectué sans jugement de valeur par le service d'architecture de la Ville de Lausanne a été mis à la disposition du jury.

L'examen préalable a pris en compte le règlement-programme ainsi que les réponses aux questions. Les résultats de ces contrôles ont été consignés sur un tableau comparatif.

4.2.1 Remise des projets et des maquettes

Les projets devaient êtres envoyés par poste en courrier prioritaire au plus tard le vendredi 18 septembre 2009, le cachet de la poste faisant foi, ou être remis au service d'architecture au plus tard le vendredi 18 septembre 2009 à 17 h 00. La date d'envoi ou de réception de chaque projet a été consignée avec la mention de la devise.

- Tous les projets ont été remis en temps et en heure à l'organisateur.

Les maquettes devaient êtres remises au forum d'architectures à Lausanne le vendredi 2 octobre 2009 de 14 h 00 à 17 h 00.

- Toutes les maquettes ont été remises en temps et en heure à l'organisateur.

4.2.2 Documents demandés / Anonymat

Les exigences ont été dans l'ensemble respectées. Les quelques dérogations et omissions constatées lors de l'analyse technique préalable ne portent pas sur des éléments déterminants pour leur appréciation.

- Les projets sont complets dans leurs parties essentielles.
- Les projets semblent tous compréhensibles et ne laissent pas supposer d'intentions déloyales.
- Les enveloppes cachetées ont été retirées des portefeuilles et mises en lieu sûr. Tous les projets sont parvenus sous le couvert de l'anonymat.
- Aucun CD n'a été retrouvé dans les cartables. Les CD ont été apparemment mis dans les enveloppes cachetées, conformément à la demande de l'organisateur. L'anonymat informatique est respecté.

4.2.3 Dérogations au règlement programme

Par rapport au respect du plan général d'affectation (PGA), les projets ont été analysés par le service d'architecture de la Ville de Lausanne. Quelques projets présentent des problèmes de distance insuffisante aux limites.

Par rapport au respect du périmètre de concours, un projet sort légèrement dudit périmètre.

4.2.4 Examen préalable approfondi

Les surfaces bâties, surfaces de plancher et volumes bâtis, ont été vérifiées dans tous les cas.

L'ensemble du projet a fait l'objet d'une analyse environnementale du guichet "développement durable" du service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne.

L'ensemble des projets a fait l'objet d'une analyse structurelle sommaire d'un ingénieur civil du service des routes et de la mobilité de la Ville de Lausanne.

Les experts ont présenté leurs analyses au jury après la prise de connaissance individuelle des projets par le jury.

4.3 Acceptation des projets au jugement

4.3.1 Exclusion du jugement selon art. 19.1a

Aucun projet ne présente de motifs d'exclusion. Le jury admet tous les projets au jugement.

4.3.2 Exclusion de la répartition des prix selon art. 19.1b

Quelques projets présentent des problèmes de non-respect léger de distance aux limites ou de non-respect léger du périmètre du concours. Un projet détruit un bâtiment classé en note 3 à l'inventaire.

Le jury décide d'exclure de la répartition des prix les projets suivants :

- n° 14, 19, 20, 27, 30 : pour le non-respect des distances aux limites;
- n° 25 : pour le non-respect du périmètre du concours;
- n° 15 : pour la démolition d'un bâtiment classé en note 3 à l'inventaire.

En résumé, le jury a décidé à l'unanimité d'exclure de la répartition des prix les projets suivants :

14	TRIPLE LOOPS
15	ET DE TROIS…
19	Entre les murs
20	GRUNT
25	"M'sieur capitaine"
27	MAGMA
30	CONNEXIONS

4.4 Organisation du jugement

Il est décidé de procéder par tours éliminatoires. Seuls les projets retenus pour le classement final seront commentés de façon individuelle. Les critères énoncés dans le règlement-programme sont rappelés et confirmés. Si, à chaque tour, l'ensemble des critères de jugement sont sous-jacents, le jury développe et approfondit à chaque tour les critères d'appréciation sur lesquels il met plus particulièrement l'accent.

Le jury a, dans un premier temps, pris connaissance individuellement des projets.

Ensuite, les projets ont été examinés sur la base des critères d'appréciation énoncés dans le programme du concours, soit :

- respect du cahier des charges, du programme des locaux et du règlement;
- appréciation de l'ensemble formé avec les salles de gymnastique existantes n° 2 et 3, leurs abords et prolongements extérieurs, implantation;
- qualités spatiales, fonctionnelles et architecturales, choix structurels;
- économie générale et rationalité du projet, intégration des critères de développement durable et des critères du label Minergie Eco®.

4.5 Premier tour d'élimination

Les projets ont été examinés de manière globale en référence aux critères de jugement suivants :

- implantations;
- relations avec l'existant;
- fonctionnement.

Sur cette base, le jury a éliminé les dix (10) projets suivants qui présentaient des lacunes ou des défauts en regard des critères annoncés :

8	Passemoilevolant
9	AGREGATION
13	BALLE A DEUX CAMPS
14	TRIPLE LOOPS
16	DIDO
21	COÏNCIDENCES
23	cache-cache
24	ETHUSY
27	MAGMA
31	"EVASION"

4.6 Deuxième tour d'élimination

Le jury a procédé à un second tour d'élimination avec les critères suivants :

- approfondissement de l'examen du fonctionnement;
- matérialisation, image;
- prise en compte des résultats de l'analyse environnementale évoquée au point 4.2.4 ci-avant.

Suite à cet examen, les quatorze (14) projets suivants ont été écartés :

2	"SUBSTANCE"
3	BEAR RUN
4	MATHURIN, EDOUARD ET BUGNON…
5	"Le Muscle"
7	THREEBOX
11	KAREKO
12	BACK TO BACK
18	INTERPÔLé
19	Entre les murs
20	GRUNT
22	Le sentier des écoliers
30	CONNEXIONS
32	CHAT PERCHE
33	NIL

4.7 Troisième tour d'élimination

Le jury a procédé à un troisième tour d'élimination en analysant les projets restants selon l'ensemble des critères énoncés précédemment.

Les critères sont approfondis; les utilisateurs commentent de façon détaillée le fonctionnement des équipements qui les concernent. Suite à cet examen, les quatre (4) projets suivant ont été écartés :

10	PÔLE NORD
15	ET DE TROIS…
26	ABEBE BIKILA
29	Jusqu'ici tout va bien…

4.8 Tour de révision de l'ensemble des projets

Suite à ces trois tours d'élimination, le jury a effectué un tour de révision. La majorité du jury a procédé à cette occasion au repêchage pour le classement final du projet suivant :

26	ABEBE BIKILA

Pour le reste, le jury a confirmé les éliminations des projets aux 1er, 2ème et 3ème tours.

Les six (6) projets suivants ont donc accédé au classement final :

1	agrippine
6	September song
17	BETH'Y
25	"M'sieur capitaine"
26	ABEBE BIKILA
28	<<lumière d'automne>>

4.9 Classement et critique des projets promus

Considérant le travail du jury et les critiques détaillés qui figurent au chapitre 6, le jury procède au classement final et décide à la majorité du classement.

Le classement des projets et l'attribution de une (1) mention et cinq (5) prix sont établis à la majorité comme suit :

-	1er rang	1er prix	projet n°	28	<<lumière d'automne>>	CHF	35'000.--
-	2ème rang	2ème prix	projet n°	17	BETH'Y	CHF	25'000.--
-	3ème rang	Mention	projet n°	25	"M'sieur capitaine"	CHF	20'000.--
-	4ème rang	3ème prix	projet n°	26	ABEBE BIKILA	CHF	15'000.--
-	5ème rang	4ème prix	projet n°	1	agrippine	CHF	10'000.--
-	6ème rang	5ème prix	projet n°	6	September song	CHF	5'000.--

4.10 Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury recommande au maître de l'ouvrage de retenir le projet n° 28 <<lumière d'automne>> pour la poursuite des études et la réalisation, sous réserve de la décision des autorités compétentes.

Conformément aux remarques contenues dans la critique, ce projet contient un fort potentiel de développement qu'il s'agira de mettre en œuvre dans la poursuite des études. Le jury engage les auteurs à établir un dialogue attentif avec le maître de l'ouvrage pour favoriser un développement harmonieux du projet.

Le jury souhaite certaines améliorations, notamment concernant les points suivants :

- Déplacement de l'aire tous temps (15 x 26 m) prévue par le concurrent tout à l'Ouest du périmètre vers les abords immédiats des salles de gymnastique 2 et 3. Par exemple, sur le flanc Ouest attenant aux salles 2 et 3, ce qui impliquera le déplacement des pistes de course 80 m et saut en longueur vers l'Ouest.
- Meilleure qualification de l'espace créé au Nord de l'APEMS (accueil parascolaire) : un soin particulier devra être apporté à ce patio qui sera clairement dédié aux fonctions d'accueil parascolaire. Le système de clôture d'accès à cet espace en dehors des heures de fonctionnement de l'APEMS et le traitement paysager de ce patio devront être étudiés avec le plus grand soin.
- Emplacement et/ou dimension en largeur du réfectoire de l'APEMS : à revoir. L'apport de lumière naturelle à destination des autres locaux de l'APEMS est à améliorer.

Le jury attire l'attention du maître de l'ouvrage sur le fait que le futur nouveau bâtiment sera extrêmement performant du point de vue de son enveloppe sur le plan énergétique en regard des salles de gymnastique existantes 2 et 3.

Des améliorations/adaptations des salles 2 et 3 pourraient être nécessaires à terme pour faire fonctionner le tout avec cohérence sur le plan de la gestion climatique.

Le jury a grandement apprécié la qualité des propositions présentées et tient à remercier tous les participants de leur contribution.

4.11 Approbation

Le présent rapport est adopté par le jury le 23 octobre 2009.

Président :

M. Oscar Tosato .....

Membres non professionnels :

M. Gérard Dyens .....

M. Blaise Richard .....

Membres professionnels :

Mme Nicole Christe .....

Mme Claude Anne-Marie Galletti Matter .....

M. Alexandre Blanc .....

Mme Valérie Jomini .....

Suppléants non professionnels :

Mme Claire Attinger .....

M. Franco Vionnet .....

Suppléants professionnels :

M. Jacques Dorthe .....

M. Alain Cauderay .....

5. Levée de l'anonymat

Suite aux conclusions et recommandations du jury, il est procédé à la levée de l'anonymat.

- n° 1 agrippine

Architecte	decroux+piccolo Sàrl, architectes epfl-sia, Lausanne
Ingénieur civil	Devaud Monigatti et Associés SA, Fribourg
Collaborateur-trice(s)	Deborah Piccolo, architecte Fabrice Decroux, architecte Anne Monnot, architecte Raymond Gauthier, architecte Raymond Devaud, ingénieur civil
Consultant	Ingénieur CVS : BESM SA, 1523 Granges-près-Marnand, Stéphane Maillard, ingénieur

- n° 2 "SUBSTANCE"

Architecte	farra & zoumboulakis architectes, Lausanne
Ingénieur civil	Boss & Associés Ingénieurs Conseils SA, Bicher Farra, ingénieur civil epfl, Renens
Collaborateur-trice(s)	Bassel Farra, architecte epfl sia Christina Zoumboulakis, architecte epfl fsu Mathieu Robitaille, architecte epfl Philippe Bechet, architecte stagiaire epfl Juliane Miani, architecte stagiaire epfl
Consultants	Concept Energie : Weinmann-Energie SA, Enrique Zurita Maquette : Micro-Relief Atelier de maquettes, Carine Latreille

- n° 3 BEAR RUN

Groupement	Personeni Raffaele Schärer architectes & SD Ingénierie Lausanne SA
Architecte	Personeni Raffaele Schärer architectes Sàrl, Lausanne
Ingénieur civil	SD Ingénierie Lausanne SA, Lausanne
Collaborateur-trice(s)	Colette Raffaele Wilmay Choy Cédric Schärer Fabio Personeni Fabrizio Raffaele Dany Roukoz Carole Major Anina Muraro Marguerite Idrac Julie Casson Michel Dory Nicolas Simon

- **n° 4 MATHURIN, EDOUARD ET BUGNON…**

Groupement	Atelier_98 sàrl architectes associés & Philippe Péclard architecte & rlj ingénieurs conseils sa, Lausanne
Architecte	Atelier_98 sàrl architectes associés & Philippe Péclard architecte, Lausanne
Ingénieur civil	rlj ingénieurs conseils sa, Penthalaz
Collaborateur-trice(s)	Philippe Longchamp, architecte hes Anne Longchamp, architecte hes Philippe Péclard, architecte ets Wilem Daris architecte epfl Ronald Delacrétaz, ingénieur civil ets

- **n° 5 "Le Muscle"**

Groupement	Atelier 2 XMB, Lausanne
Architecte	Xavier Marlaire, MADD-EPFL, Lausanne
Ingénieur civil	Mike Fridelance, Chavannes

- **n° 6 September song**

Architecte	Tardin & Pittet Architectes EPFL-SIA-FAS, Lausanne
Ingénieur civil	Chabloz & Partenaires SA, Lausanne
Collaborateur-trice(s)	Guy Loude Paolo Basso Ricci Kilian Amendola

- **n° 7 THREEBOX**

Architecte	Laurent Castella, Neuchâtel
Ingénieur civil	Bernard Simon, Peseux
Collaborateur-trice(s)	Steve Vaucher

- **n° 8 Passemoilevolant**

Groupement	Architecture & Retail Rites SA et MP Ingénieurs Conseils SA
Architecte	Architecture & Retail Rites SA, Lausanne
Ingénieur civil	MP Ingénieurs Conseils SA, Crissier
Collaborateur-trice(s)	Jacques Python Sébastien Rey Marc Sittig Claude Penseyres Riccardo Di Stefano Eric Sengstag Cédric Trévisan Caroline Schmidt Matthieu Delacrétaz
Consultant	Jaquier D. Sàrl, Daniel Jaquier

- **n° 9 AGREGATION**

Architecte	2b architectes / stratégies urbaines concrètes, Lausanne
Ingénieur civil	Ingphi / Ingénieurs en ouvrages d'art, Lausanne
Collaborateur-trice(s)	Philippe Béboux, architecte epfl sia fas Patricia Gonzalez Amigo, architecte etsam Carolin Jung, architecte eaut Marianne Baumgartner, architecte ethz Frederic Seydoux, architecte epfl Emiliano Quaresima, stagiaire architecte Ph. Ménétrey, ingénieur docteur epfl C. Broquet, ingénieur docteur epfl
Consultants	BG ingénieurs conseils SA, N. Neves Cécile Albana Presset, architecte-paysagiste fsap Bernard Braune, ingénieur physique et acoustique

- **n° 10 PÔLE NORD**

Groupement	Widmer Architectes Sàrl + ESM – Sarrasin Ingénieurs SA, Lausanne
Architecte	Widmer Architectes Sàrl, Lausanne
Ingénieur civil	ESM – Sarrasin Ingénieurs SA, St-Sulpice
Collaborateur-trice(s)	Jörg Widmer Leticia Carmo Reto Hinden

- **n° 11 KAREKO**

Architecte	MPH architectes Sàrl, Lausanne
Ingénieur civil	Amsler et Bombeli SA, Lausanne
Collaborateur-trice(s)	Olaf Hunger Nicolas Monnerat Franck Petitpierre Gustaf Fellenius Alexandre Wagnières Dane Tritz Dubraska Diaz

- **n° 12 BACK TO BACK**

Groupement	NB.ARCH Nedir / Bovard / Macherel / architectes et Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA
Architecte	NB.ARCH Nedir / Bovard / Macherel / architectes, Lausanne
Ingénieur civil	Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA, Morges
Collaborateur-trice(s)	David Begert, architecte epfl Martino Avilès, cand. architecte epfl

- **n° 13 BALLE A DEUX CAMPS**

Architecte	NOR Architectes, Lausanne
Ingénieur civil	ALPATEC SA, Martigny
Collaborateur-trice(s)	Christophe Fouad Guillaume Burri Guillaume, Roux-Fouillet Victor Saraiva
Consultant	AZ Ingénieurs Lausanne SA, Lausanne, Dominique Sberna, David Ribeiro

- **n° 14 TRIPLE LOOPS**

Groupement	terrin.barbier architectes sàrl & küng et associés sa
Architecte	terrin.barbier architectes sàrl, Lausanne
Ingénieur civil	küng & associés sa, Lausanne
Collaborateur-trice(s)	David Barbier Fanny Terrin Sonia Maeder Yves Diserens Didier Laubscher

- **n° 15 ET DE TROIS…**

Architectes	Christophe + Anna Piguet, architectes EPFL, Lausanne
Ingénieur civil	Marc Jeannet, Moiry
Collaborateur-trice(s)	Thomas Rotzler Richard Betrisey
Consultant	Bureau BIRD, Sébastien Piguet

- **n° 16 DIDO**

Architecte	Mauro Turin architectes, Lausanne
Ingénieur civil	Tappy Bornand Michaud Ingénieurs, Vevey

- **n° 17 BETH'Y**

Architecte	A. Esposito & A.C. Javet architectes epfl sia, Lausanne
Ingénieur civil	Alberti Ingénieurs SA, Lausanne
Collaborateur-trice(s)	Marjolaine Obrist Andrew Hugonnet

- **n° 18 INTERPÔLé**

Groupement	menoarchitectes & Jean-Marc Duvoisin, Ingénieur civil EPFL / SIA / USIC
Architecte	menoarchitectes, Lausanne
Ingénieur civil	Jean-Marc Duvoisin, Ingénieur civil EPF SIA USIC, Pully
Collaborateur-trice(s)	Raphaël Gogniat, architecte Master Dalhousie University Robin Schori, architecte Master HES-SO, BFH / SIA Jean-Marc Duvoisin, Ingénieur civil EPF SIA USIC, Pully

- **n° 19 Entre les murs**

Groupement	ABA – FB
Architecte	ABA & Partenaires SA, Lausanne
Ingénieur civil	Fellrath & Bosso SA, Le Mont-sur-Lausanne
Collaborateur-trice(s)	Christophe Oppliger Olivier Swysen Michael Skarda Grégoire Bilat Emmanuelle Di Franco
Consultant	Hüsler & Associés, Christophe Hüsler, architecte paysagiste ETS

- **n° 20 GRUNT**

Groupement	Vöchting & Wanner, v2v architectes epfl avec MCR & Associés, ingénieurs civils Sàrl
Architecte	Vöchting & Wanner, v2v architectes epfl, Vevey
Ingénieur civil	MCR & Associés, ingénieurs civils Sàrl, Vevey
Collaborateur-trice(s)	Michael Vöchting, architecte EPFL SIA Pierre-Antoine Wanner, architecte EPFL Grégoire Monnard, ingénieur civil HES UTS Jérôme Ruchonnet, ingénieur civil HES Nicolas Veuve, stagiaire, étudiant en génie civil

- **n° 21 COÏNCIDENCES**

Groupement	Pure
Architecte	Marc Ditesheim, Pully
Ingénieur civil	Eric Molleyres, Meylan Ingénieurs, Lausanne

- **n° 22 Le sentier des écoliers**

Groupement	DDSL
Architecte	Delphine Ding et Sophie Lufkin, Genève
Ingénieur civil	Jean Regad, Genève
Consultants	Luca Pattaroni, sociologue EPFL Raymond E. Moser SA, Ingénieur Conseil CVSE, M. Gueppe

- **n° 23 cache-cache**

Architecte	Architram SA, Renens
Ingénieur civil	Monod-Piguet & Associés IC SA, Lausanne
Collaborateur-trice(s)	Hugo Duarte Angelo Comina

- **n° 24 ETHUSY**

Architecte	TAU Architectes, Gilbert Favre, M. Arch. FSAI – SIA, Sion
Ingénieur civil	Alain Robyr & Philippe Rossier, Ingénieurs conseils USIC SIA dipl. EPFL, Sion
Collaborateur-trice(s)	Lili Reckermann Laure-Anne Barbaut

- **n° 25 "M'sieur capitaine"**

Groupement	bunq architectes + Kälin&Cuérel SA
Architecte	bunq architectes, Rolle
Ingénieur civil	Kälin&Cuérel SA, Lausanne
Collaborateur-trice(s)	Laurent Gaille Philipe Gloor Julien Grisel Cyril Lecoultre Jean-François Kälin

- **n° 26 ABEBE BIKILA**

Architecte	Localarchitecture, Lausanne
Ingénieur civil	BG Ingénieurs conseils, Michel Capron, Lausanne
Collaborateur-trice(s)	Aude Mermier Bénédicte Dubiez

- **n° 27 MAGMA**

Groupement	Dolci Architectes Sàrl / Perret-Gentil + Rey & Associés SA
Architecte	Dolci Architectes Sàrl, Yverdon-les-Bains
Ingénieur civil	Perret-Gentil + Rey & Associés SA, Yverdon-les-Bains
Collaborateur-trice(s)	Maurizio Caridi Sonia Tarchini Marilyn Magistral Caroline Piller
Consultant	Perret-Gentil + Rey & Associés SA, Christian Burkhard

- **n° 28 <<lumière d'automne>>**

Groupement	Les ateliers du passage sàrl + Roger Kneuss, ing. civil dipl. EPF/SIA
Architecte	Les ateliers du passage, Fasel Grobéty, Fribourg
Ingénieur civil	Roger Kneuss, ing. civil dipl. EPF/SIA, Fribourg
Collaborateur-trice(s)	Noam Berchier Martin Riedi Dominique Jolliat Sarah Savoy Jean-Luc Grobéty Cyrille Fasel Roger Kneuss

- **n° 29 Jusqu'ici tout va bien…**

Architecte	Bovet Jeker architectes sàrl, Fribourg
Ingénieur civil	SEGC Ingénieurs Conseils SA, Fribourg
Collaborateur-trice(s)	Jean-Marc Bovet André Jeker Cristian Querol Frédéric Bugnard
Consultants	Norbert Wicht Romain Wicht

- **n° 30 CONNEXIONS**

Groupement	J. Bertola & Cie + AIC Ingénieurs conseils SA
Architecte	J. Bertola & Cie, Crissier
Ingénieur civil	AIC Ingénieurs conseils SA, Lausanne
Collaborateur-trice(s)	Jacques Bertola David Montalba, architecte AIA SIA Jean-Yves Evequoz, architecte EAUG Guillaume Benier, architecte EPFL Davide Di Capua, stagiaire architecte Vincent Zollinger, stagiaire architecte

- **n° 31 "EVASION"**

Architecte	Archespaces Sàrl, Anne Tardin, Lausanne
Ingénieur civil	Laurent Renaud, Ecublens
Collaborateur-trice(s)	Som Ly Raphaël Girard
Consultants	Charpente Concept, Reto Emery André Narr, ing. Technicien ETS (thermie)

- **n° 32 CHAT PERCHE**

Groupement	MWA Sàrl et Partnerline
Architecte	MWA Sàrl, Givisiez
Ingénieur civil	Daniel Willi SA, Montreux
Collaborateur-trice(s)	Patrick Latronico Sadia Karati Pierre Bays Olivier Brocard
Consultants	ENERS Energy Concept Co, Arnaud Dauriat ECO-Consult Sàrl, Jacques Gantner

- **n° 33 NIL**

Groupement	Boris Bregman, architecte EPFL & B+S ingénieurs conseils SA
Architecte	Boris Bregman, architecte EPFL, Desingy (France)
Ingénieur civil	Daniel Starrenberger, B+S ingénieurs conseils SA, Genève
Collaborateur-trice(s)	Jules Brisson Axel Ferret

6. Critiques du jury sur les projets classés

6.1 Projet n° 28 : <<lumière d'automne>>

1er rang – 1er prix : Groupement : Les ateliers du passage sàrl (Fasel Grobéty) + Roger Kneuss, ing. civil dipl. EPFL/SIA, Fribourg

Reprenant l'esprit pavillonnaire des salles de gymnastique existantes, le nouveau volume s'implante à l'est du site, à l'emplacement de l'ancienne salle de gymnastique, s'intégrant de manière précise dans la pente. Le programme se développe sur deux niveaux :

- de plain-pied, la salle multi usages, la salle de gymnastique et ses services;
- au niveau supérieur, l'APEMS s'ouvrant sur un espace extérieur privatif, telle une cour accessible par une rampe.

Le positionnement précis de cet espace un peu à l'écart du centre scolaire permet de lui donner un caractère particulier. Un aménagement paysager plus élaboré devrait renforcer et permettre de requalifier cet espace avec un minimum de moyens.

Les relations entre la nouvelle et les anciennes salles de gymnastique sont simples et efficaces. L'APEMS est proposé comme identité propre malgré sa position au sein du même volume bâti que la salle de gymnastique. Les entrées sont très bien résolues et les espaces de circulations trouvent naturellement leur position entre les volumes de services, tant au niveau de la salle que de l'APEMS. Ce principe permet une grande fluidité des espaces, l'apport de lumière naturelle ainsi que des perspectives spatiales généreuses. Plusieurs relations visuelles depuis les circulations sur la nouvelle salle de gymnastique rendent ces mêmes espaces très vivants.

La structure proposée est simple ainsi que le système constructif. Tant du point de vue de l'implantation, de la volumétrie, de la matérialisation et de l'économie du projet, celui-ci atteint facilement les objectifs que le maître de l'ouvrage s'est donné du point de vue du développement durable, du coût et du label minergie Eco.

En conclusion, ce projet démontre qu'un bâtiment peut être simple et compact sans en altérer les valeurs spatiales et d'usage.

Le projet s'inscrit dans le périmètre du concours et répond aux données du programme.

Concours Béthusy, nouvelle salle de gym, salle multi usages et APEMS

lumière d'automne

Sur le site de l'établissement secondaire de Béthusy à Lausanne, les salles de gymnastique à conserver, témoignent d'une « bonne » architecture des années soixante. Elles révèlent une construction à l'esprit pavillonnaire.
L'agrandissement proposé, complète le bâti existant tout en gardant l'esprit pavillonnaire.
L'ensemble architectural est découpé tant en plan qu'en coupe. Il respecte la topographie existante. On y découvre des volumes bas (services, salles multi usages, APEMS) et des volumes hauts (salles de gymnastique). Les entrées sont réparties aux quatre points cardinaux.
Au rez inférieur, côté nord, on trouve l'entrée pour les écoles. Côté ouest, on accède à la salle multi usages à travers une cour (image illustrée dans la planche explicative). Côté sud, une entrée face à un bel arbre s'affiche sur le quartier comme accès public à la nouvelle salle de gymnastique. Au rez supérieur, pour rejoindre l'entrée de l'APEMS, on traverse une cour de récréation réservée aux enfants (image illustrée dans la planche explicative). L'espace de détente, placé face au bel arbre, offre une vitrine sur le quartier de Béthusy. Le nouveau pôle sportif offre des espaces appartenant au domaine scolaire et public, tout en respectant le monde réservé aux adultes et aux enfants.

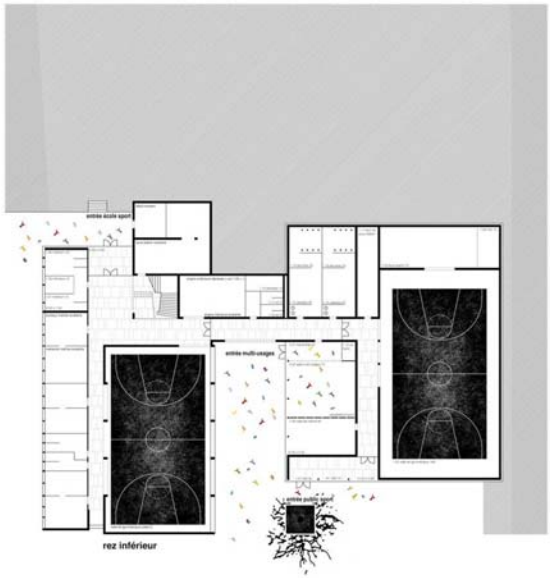

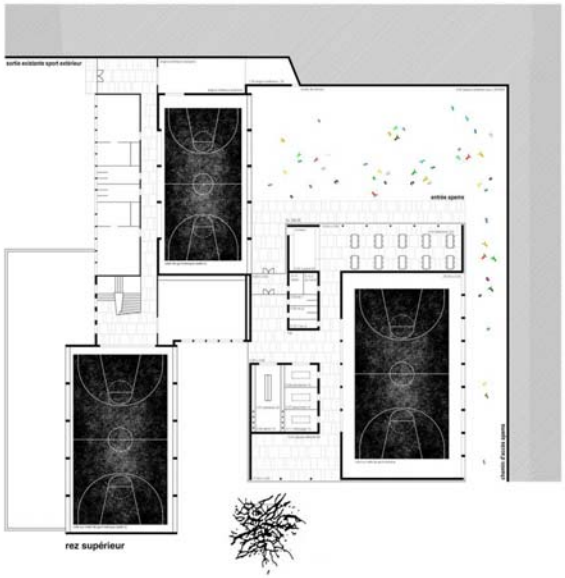

Concours Béthusy, nouvelle salle de gym, salle multi usages et APEMS

lumière d'automne

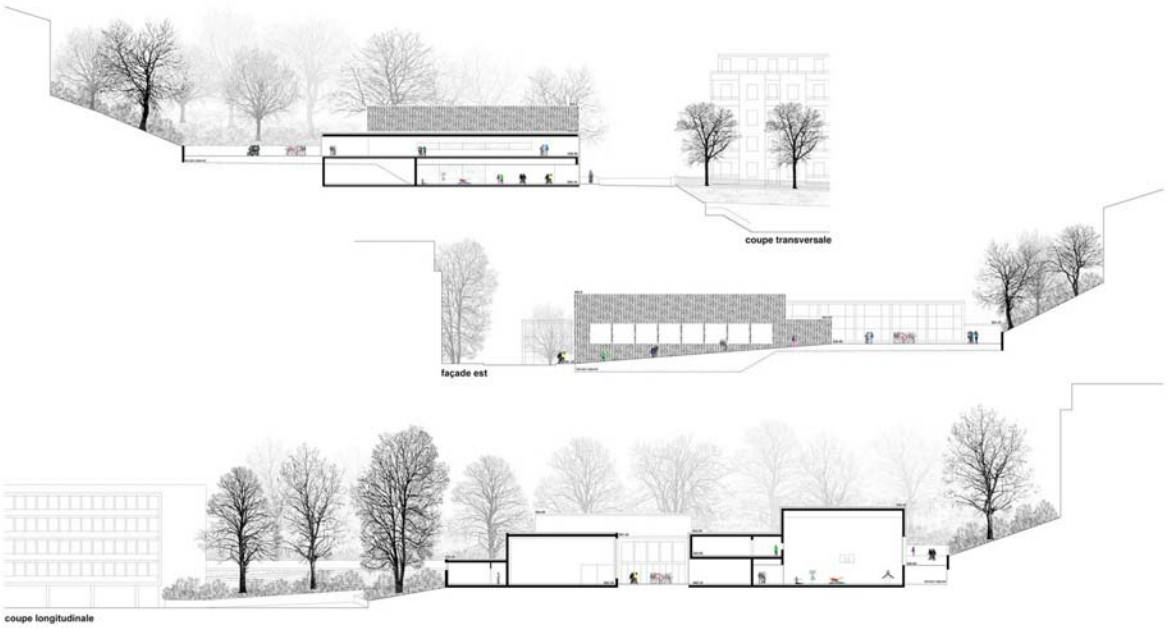

coupe transversale

façade est

coupe longitudinale

Concours Béthusy, nouvelle salle de gym, salle multi usages et APEMS

lumière d'automne

cour de l'APEMS

salle multi-usages

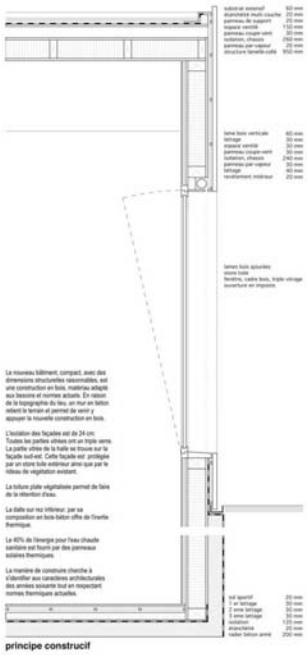

principe constructif

Concours Béthusy, nouvelle salle de gym, salle multi usages et APEMS

lumière d'automne

6.2 Projet n° 17 : BETH'Y

2ème rang – 2ème prix : A. Esposito & A.C. Javet architectes epfl sia, Lausanne / Alberti Ingénieurs SA, Lausanne

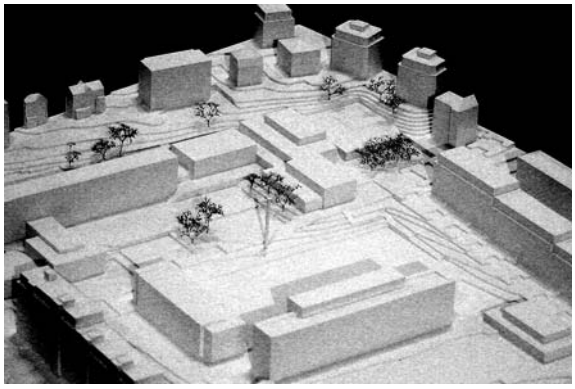

Le projet propose de placer deux volumes, accessibles des niveaux inférieur et supérieur en terrasse. L'un à l'ouest contient le programme de la salle de gymnastique, l'autre à l'est celui de l'APEMS. Le nouveau principe des circulations connectant les différentes entités se fait au niveau supérieur. Cependant le raccord que ce même parcours fait avec le bâtiment scolaire existant n'est pas convainquant. La volonté de vouloir relier l'APEMS à ce dispositif de circulation n'est peut-être pas totalement cohérente par le fait que ses usagers viennent d'un autre centre scolaire.

Le jury a apprécié le fait que le projet permet de mettre en valeur les espaces extérieurs existants. Le jury regrette le manque de clarté de l'accès à la salle de gymnastique dans le socle. L'entrée de celle-ci fragilise le concept de donner un nouveau niveau de référence pour l'accès aux salles, et remet en question ainsi l'effet de socle.

La structure est simple. Sous l'angle du développement durable, le projet de par son concept d'implantation éclaté est peu compact. Ceci est péjoré par le système constructif lourd : béton porteur et parement en béton.

Le projet s'inscrit dans le périmètre du concours et répond aux données du programme.

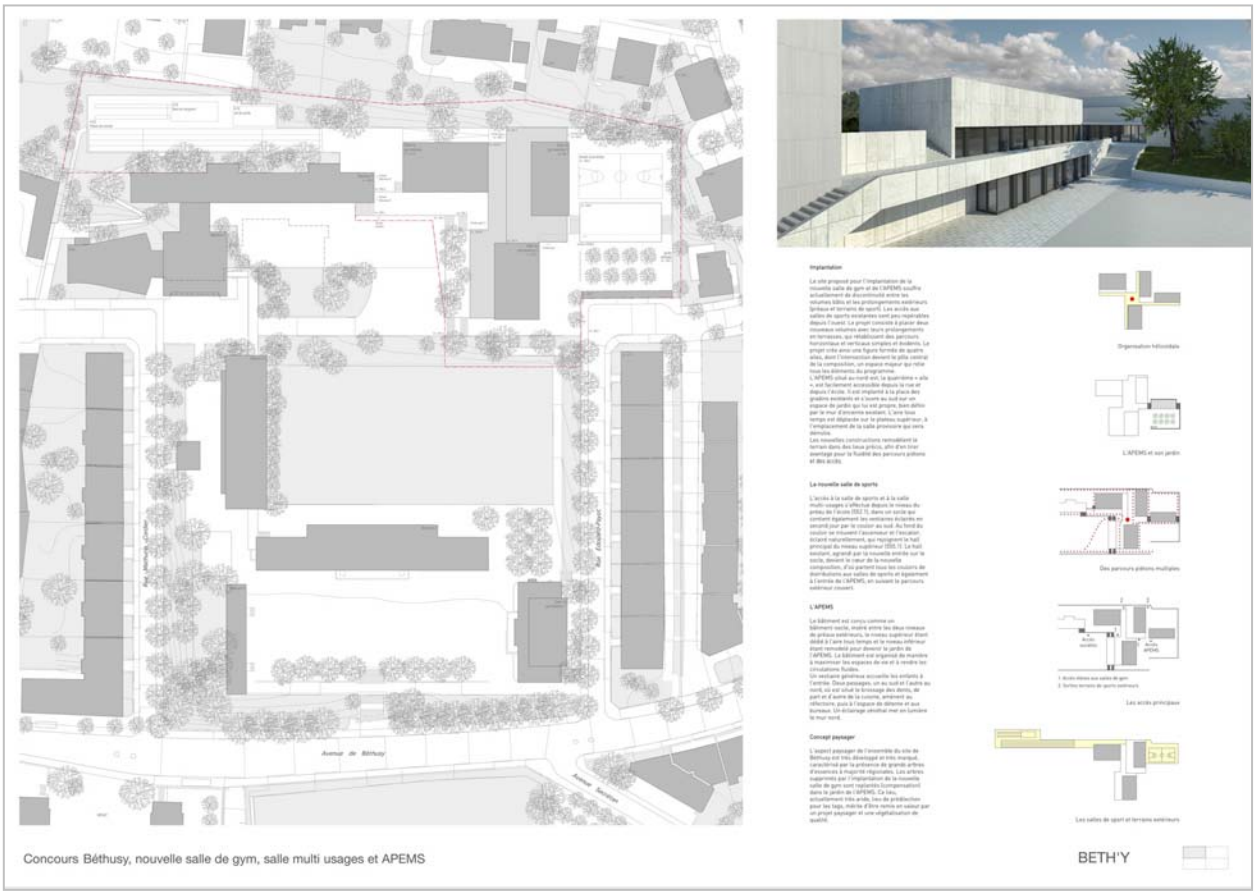
Concours Béthusy, nouvelle salle de gym, salle multi usages et APEMS
BETH'Y

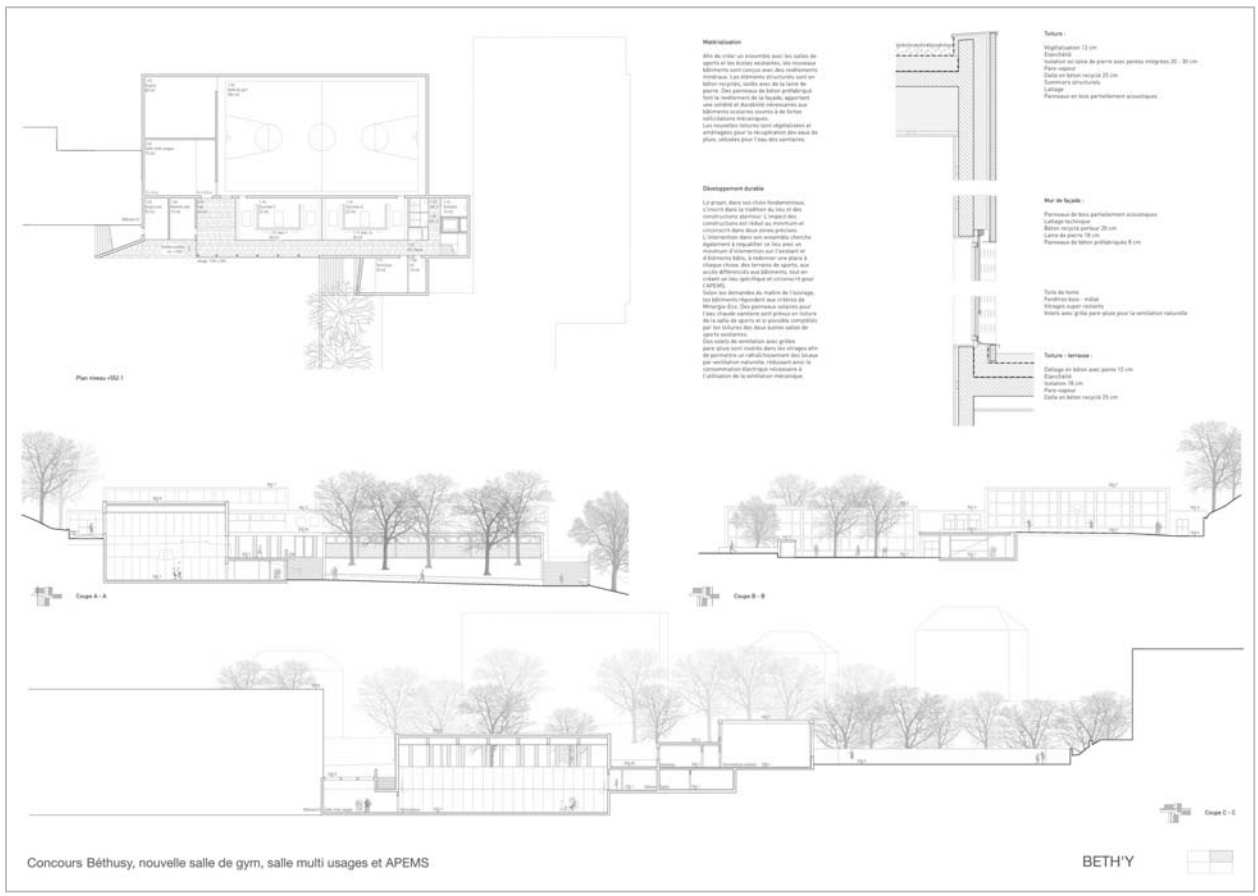
Concours Béthusy, nouvelle salle de gym, salle multi usages et APEMS
BETH'Y

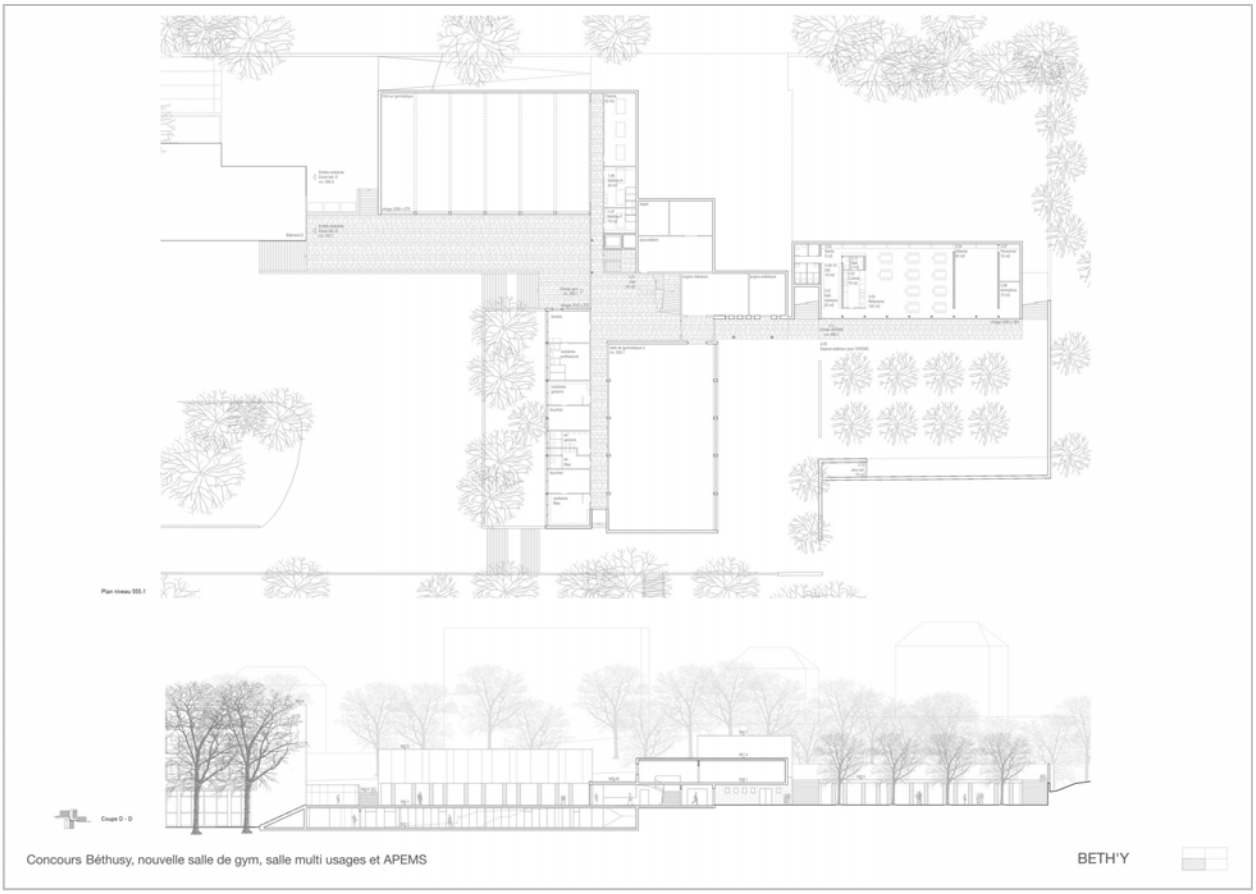
Concours Béthusy, nouvelle salle de gym, salle multi usages et APEMS
BETH'Y

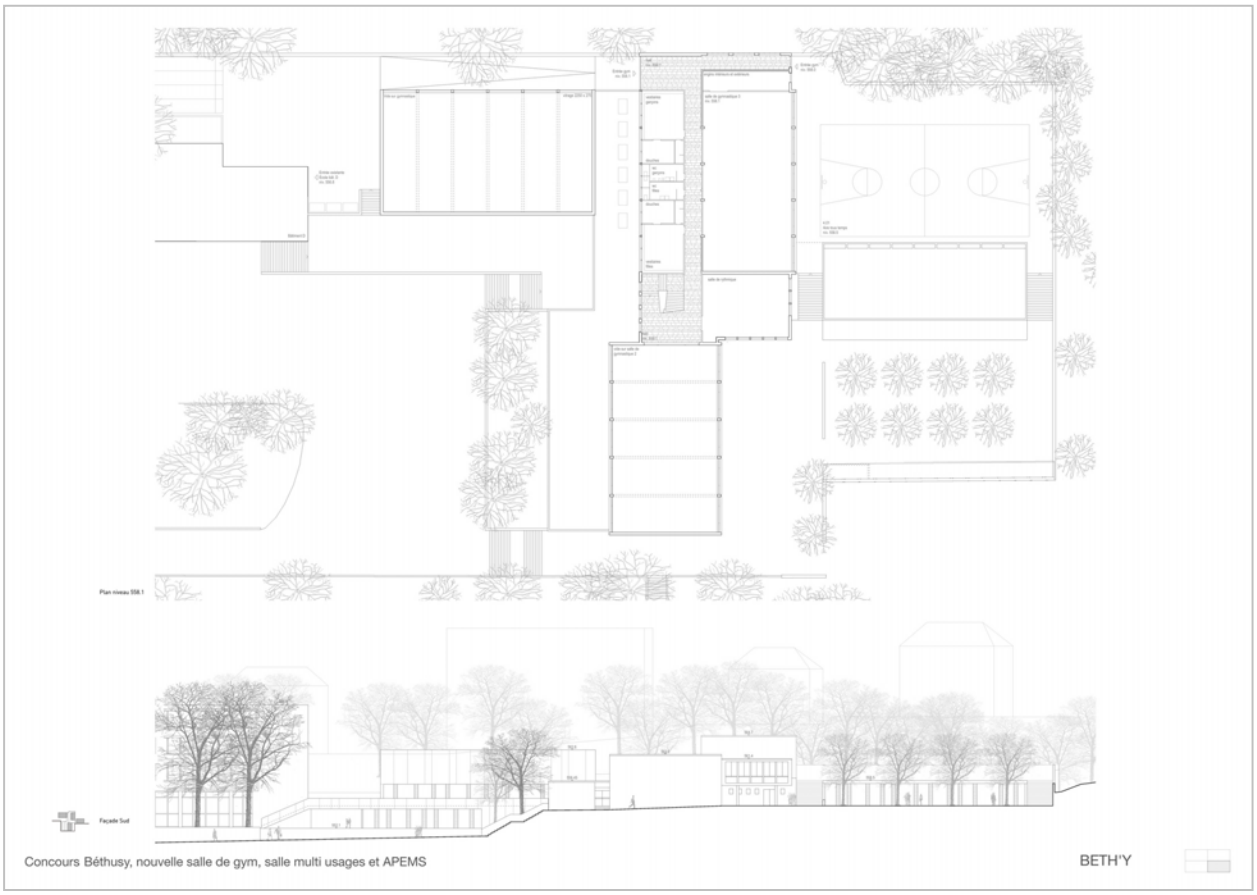
Concours Béthusy, nouvelle salle de gym, salle multi usages et APEMS
BETH'Y

6.3 Projet n° 25 : "M'sieur capitaine"

3ème rang – Mention : Groupement : bunq architectes, Rolle + Kälin&Cuérel SA, Lausanne

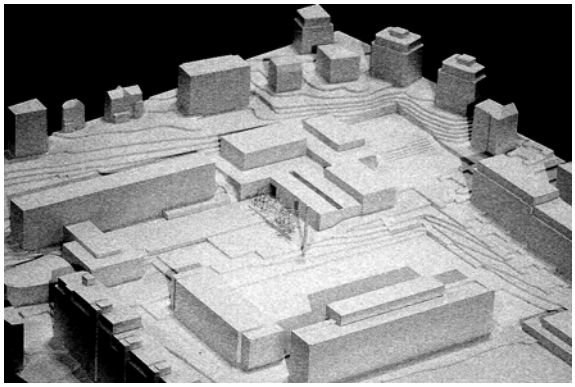

Le jury apprécie l'idée de préciser la situation d'entrée du nouveau complexe sportif en disposant un bâtiment de deux niveaux en rapport avec la cour. La composition volumétrique est habile et laisse ouverte la partie Est du site pour d'autres développements. La salle de gymnastique dispose d'une certaine intimité ce qui est avantageux par rapport au caractère très public de la place d'entrée.

Le développement des espaces est très sensible et promet des parcours de qualité. L'APEMS prend une importance certaine par sa position et l'ampleur des volumes qui lui sont attribués. Si cette disposition permet des variations d'usage à moyen ou long terme, on pense à l'implantation d'un espace plus en rapport avec la place comme par exemple une bibliothèque. Le dispositif proposé tend à surqualifier l'APEMS qui rappelons-le offre des services à un public de petits enfants.

Le bilan des critères du développement durable est insatisfaisant : le manque de compacité, les matériaux incompatibles avec Minergie Eco et les risques de surchauffe plombent le bilan de telle façon que ce bâtiment n'atteindrait que difficilement le label sans modifications qui risqueraient de remettre en question son parti architectural.

Le projet sort légèrement du périmètre du concours mais répond aux données du programme.

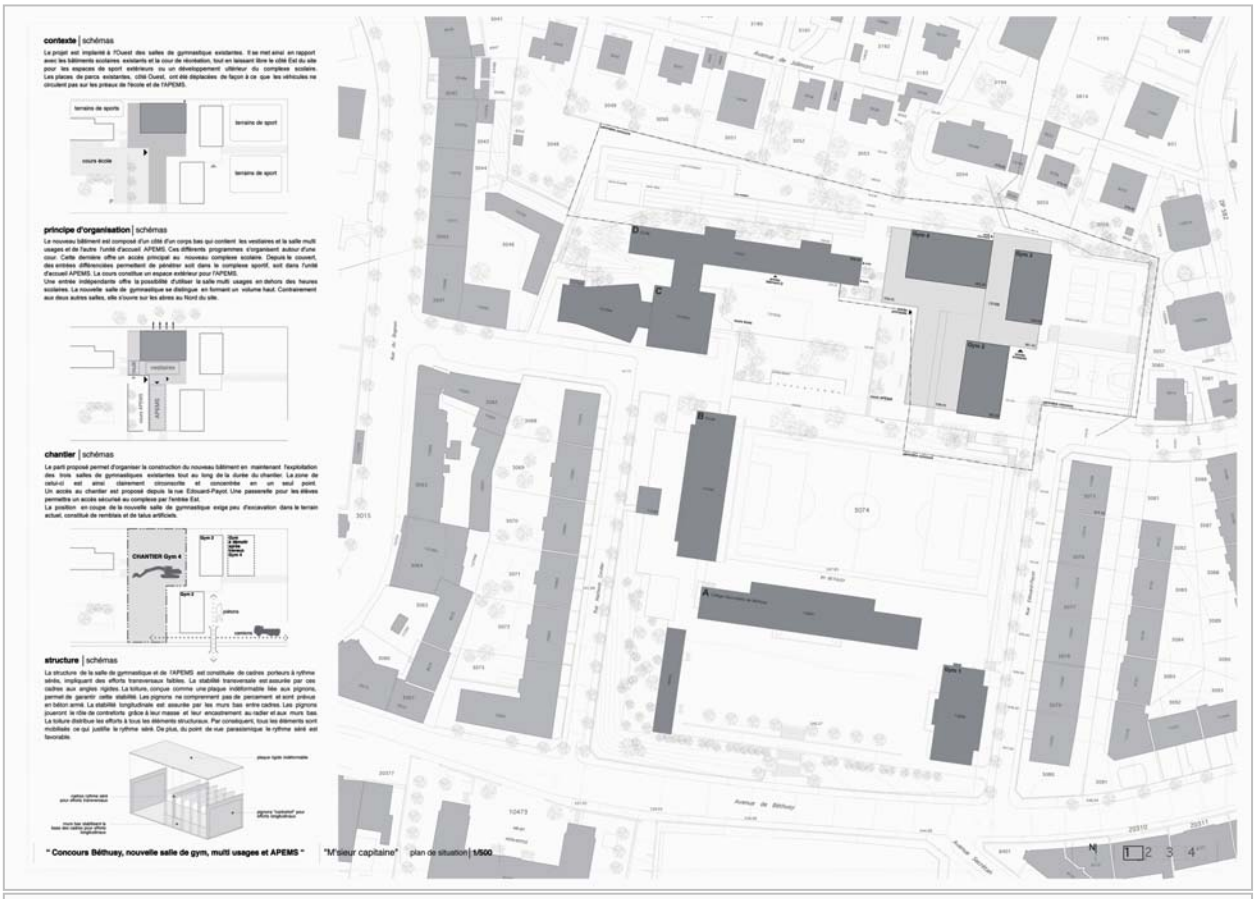
contexte | schémas
principe d'organisation | schémas
chantier | schémas
structure | schémas
" Concours Béthusy, nouvelle salle de gym, multi usages et APEMS "
"M'sieur capitaine"
plan de situation | 1/500

plan rez inférieur niv. ±0.00 = 552.30 | 1/200
plan rez supérieur niv. +2.80 = 555.10 | 1/200
" Concours Béthusy, nouvelle salle de gym, multi usages et APEMS "
"M'sieur capitaine"
plan rez inférieur niv. ±0.00 = 552.30 | 1/200
plan rez supérieur niv. +2.80 = 555.10 | 1/200

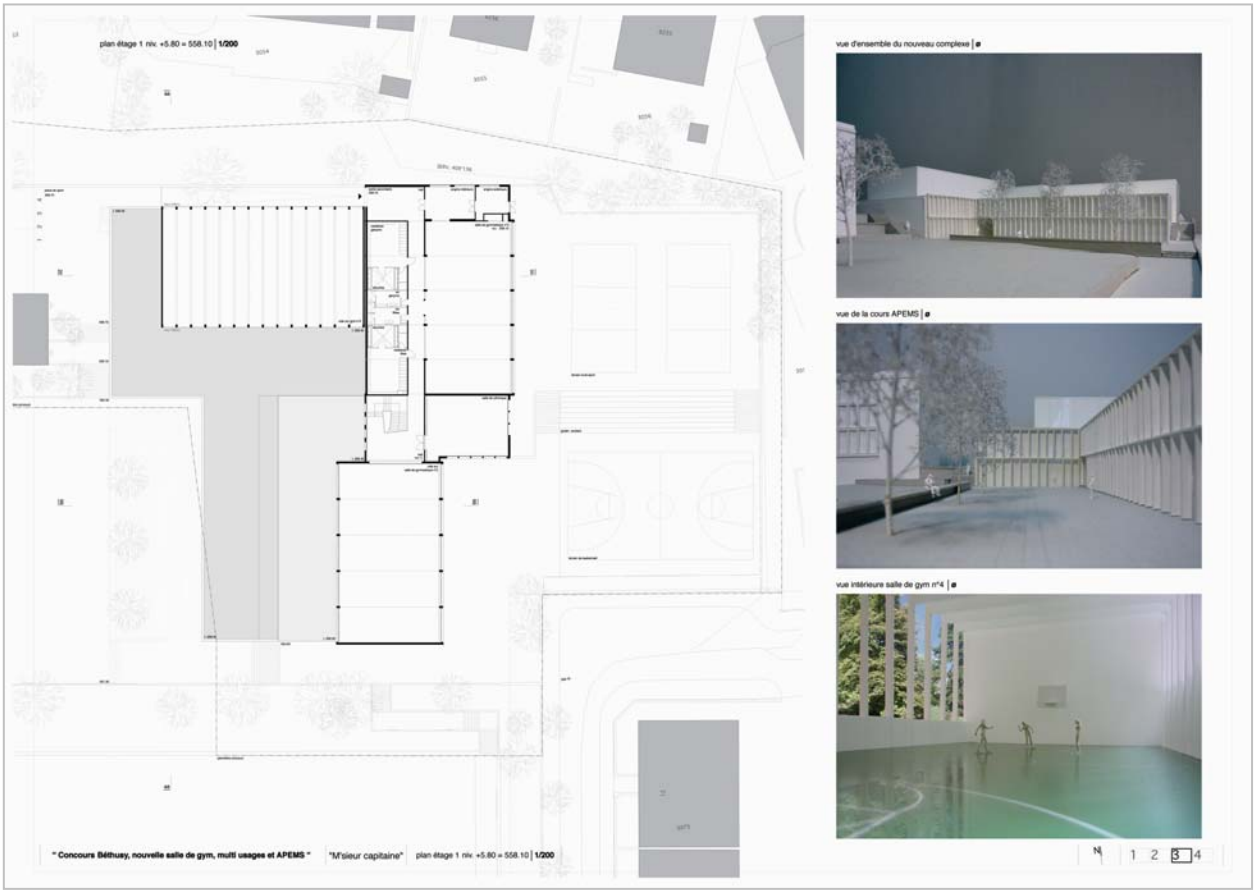
plan étage 1 niv. +5.80 = 558.10 | 1/200
vue d'ensemble du nouveau complexe | ø
vue de la cours APEMS | ø
vue intérieure salle de gym n°4 | ø
" Concours Béthusy, nouvelle salle de gym, multi usages et APEMS "
"M'sieur capitaine"
plan étage 1 niv. +5.80 = 558.10 | 1/200
1 2 3 4

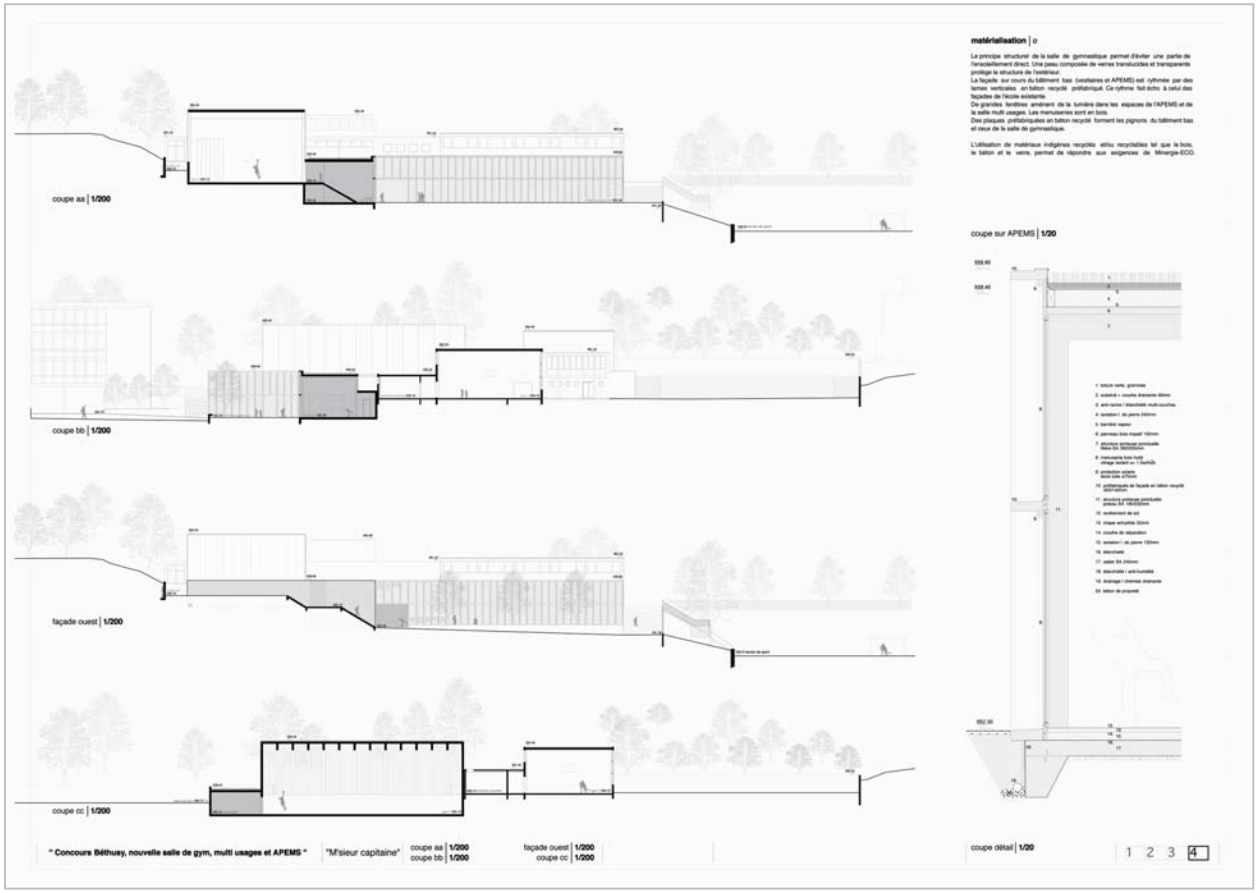
coupe aa | 1/200
coupe bb | 1/200
façade ouest | 1/200
coupe cc | 1/200
matérialisation | ø
coupe sur APEMS | 1/20
" Concours Béthusy, nouvelle salle de gym, multi usages et APEMS "
"M'sieur capitaine"
coupe aa | 1/200
coupe bb | 1/200
façade ouest | 1/200
coupe cc | 1/200
coupe détail | 1/20
1 2 3 4

6.4 Projet n° 26 : ABEBE BIKILA

4ème rang – 3ème prix : Localarchitecture Lausanne / BG Ingénieurs conseils, Lausanne

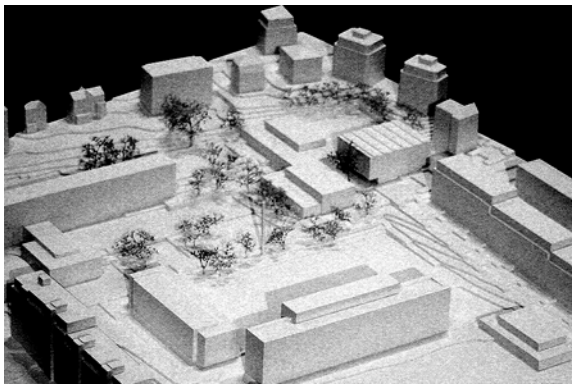

La nouvelle salle de gymnastique s'implante à l'est du site et forme avec les deux salles existantes un ensemble compact qui marque l'entrée du site scolaire côté est et renforce le cheminement public d'est en ouest. Le projet définit des espaces extérieurs clairs et entre en dialogue avec l'existant. Néanmoins le volume ne bénéficie pas d'assez de dégagements et génère ainsi des espaces de transition trop étroits et mal gérés, en particulier à l'endroit de l'escalier qui mène à l'aire tous temps.

Le jury a apprécié le parti architectural du projet qui propose un volume compact et une organisation intéressante au niveau de la répartition des espaces et des accès. La salle de gymnastique se trouve à l'étage et l'APEMS au rez-de-chaussée. Le parti clair d'un rez-de-chaussée ouvert et transparent entre néanmoins en conflit avec la topographie du terrain et génère des espaces mal contrôlés autour du bâtiment.

Les choix constructifs font référence à l'architecture des bâtiments existants. Au niveau du développement durable, le projet propose un mode constructif lourd en béton et une forte proportion de vitrages. Le jury émet des doutes en ce qui concerne le confort estival et les risques de surchauffe.

Le projet s'inscrit dans le périmètre du concours et répond aux données du programme.

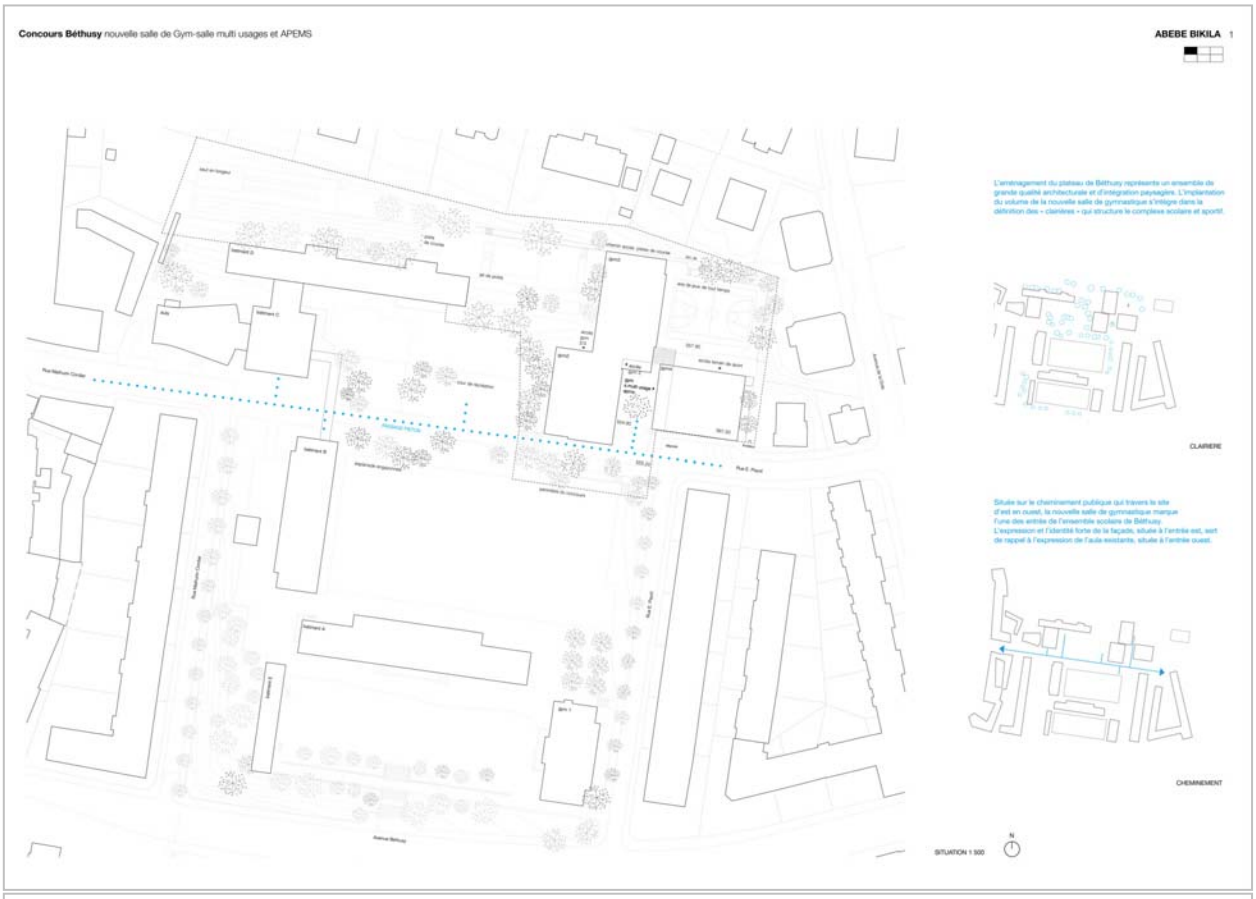
Concours Béthusy nouvelle salle de Gym-salle multi usages et APEMS
ABEBE BIKILA 1
L'aménagement du plateau de Béthusy représente un ensemble de grande qualité architecturale et d'intégration paysagère. L'implantation du volume de la nouvelle salle de gymnastique s'intègre dans la définition des « clairières » qui structure le complexe scolaire et sportif.
CLAIRIERE
Située sur le cheminement public qui traverse le site d'est en ouest, la nouvelle salle de gymnastique marque l'une des entrée de l'ensemble scolaire de Béthusy.
L'expression et l'identité forte de la façade, située à l'entrée est, sert de rappel à l'expression de l'aula existante, située à l'entrée ouest.
CHEMINEMENT
SITUATION 1 500
N

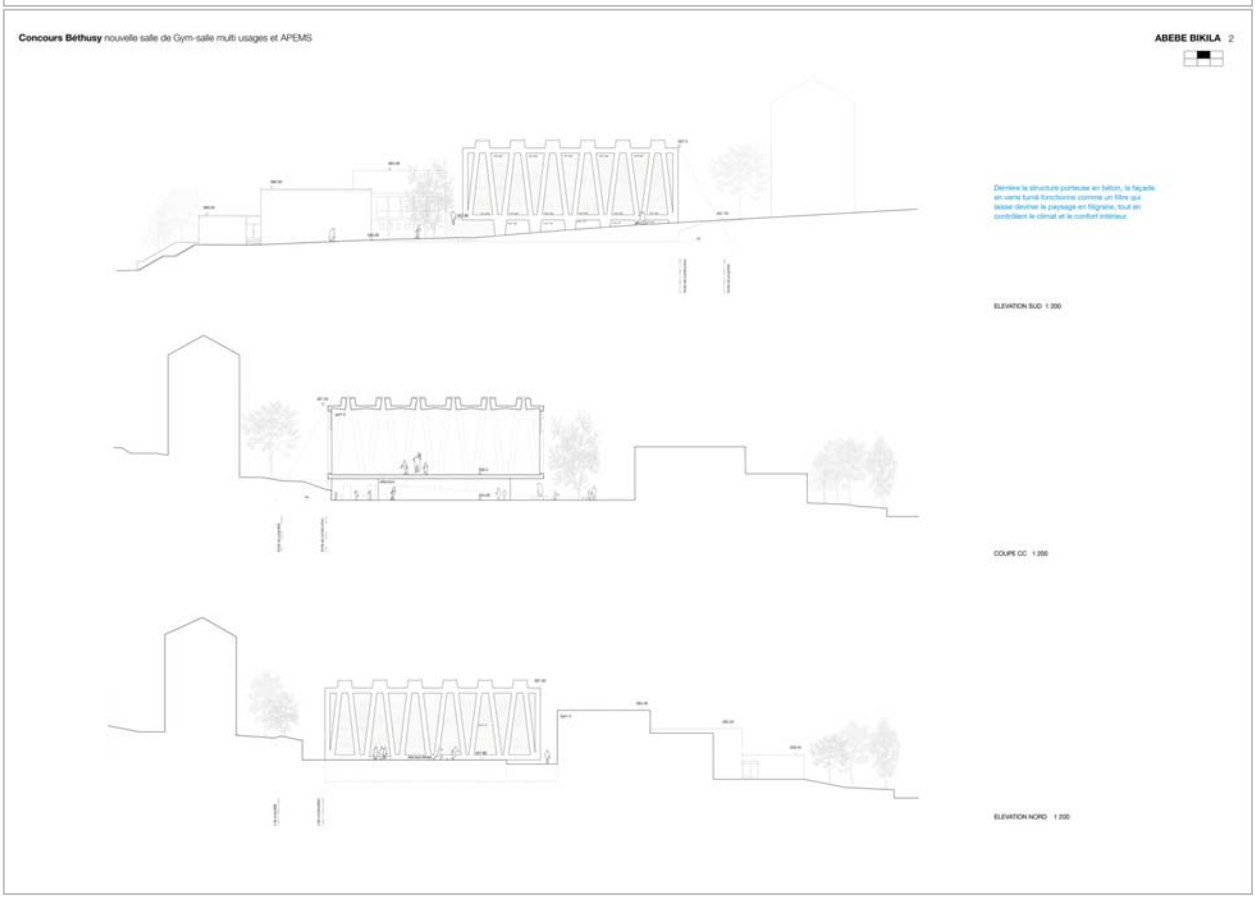
Concours Béthusy nouvelle salle de Gym-salle multi usages et APEMS
ABEBE BIKILA 2
Derrière la structure porteuse en béton, la façade en verre fumé fonctionne comme un filtre qui laisse deviner le paysage en filigrane, tout en contrôlant le climat et le confort intérieur.
ELEVATION SUD 1:200
COUPE CC 1:200
ELEVATION NORD 1:200

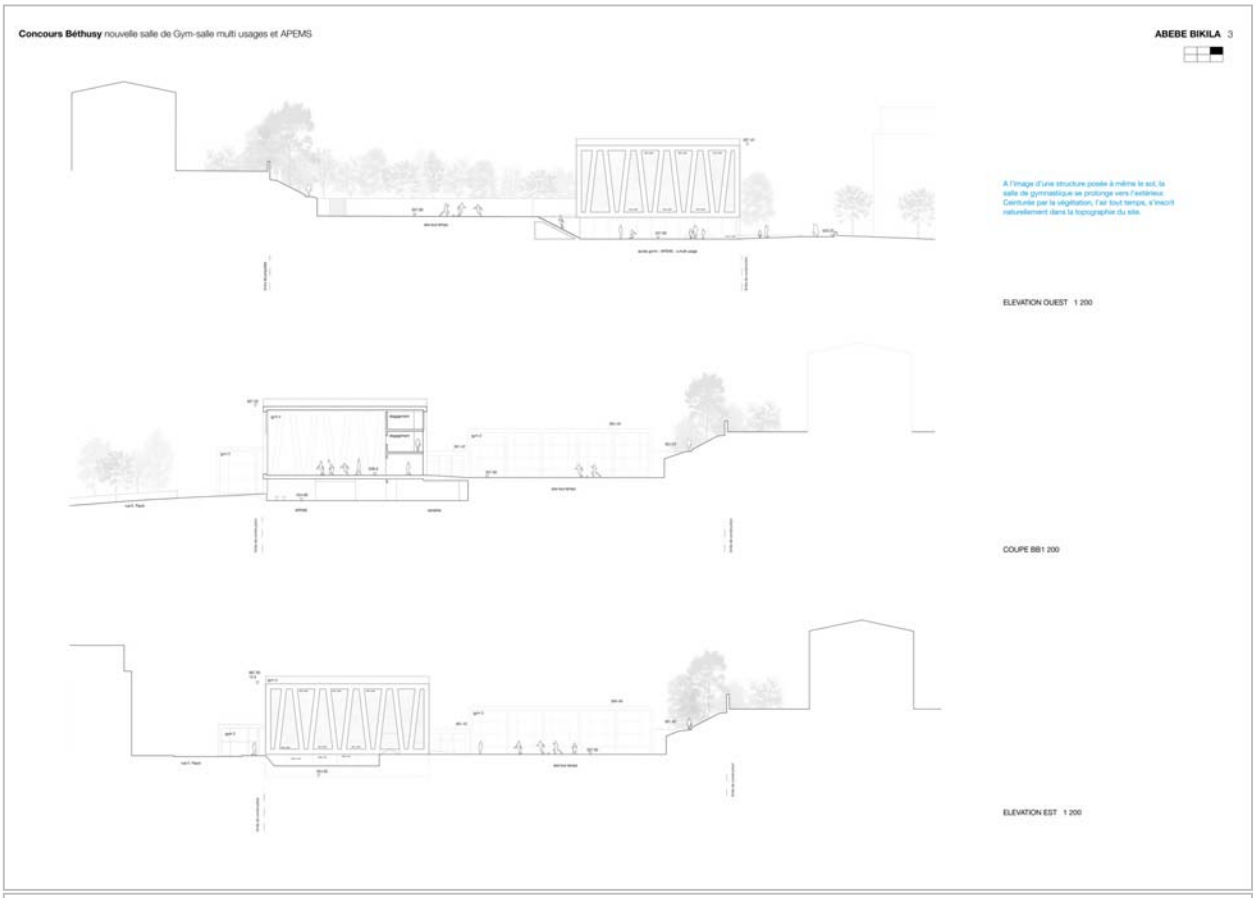
Concours Béthusy nouvelle salle de Gym-salle multi usages et APEMS
ABEBE BIKILA 3
A l'image d'une structure posée à même le sol, la salle de gymnastique se prolonge vers l'extérieur. Ceinturée par la végétation, l'air tout temps, s'insert naturellement dans la topographie du site.
ELEVATION OUEST 1 200
COUPE BB1 200
ELEVATION EST 1 200

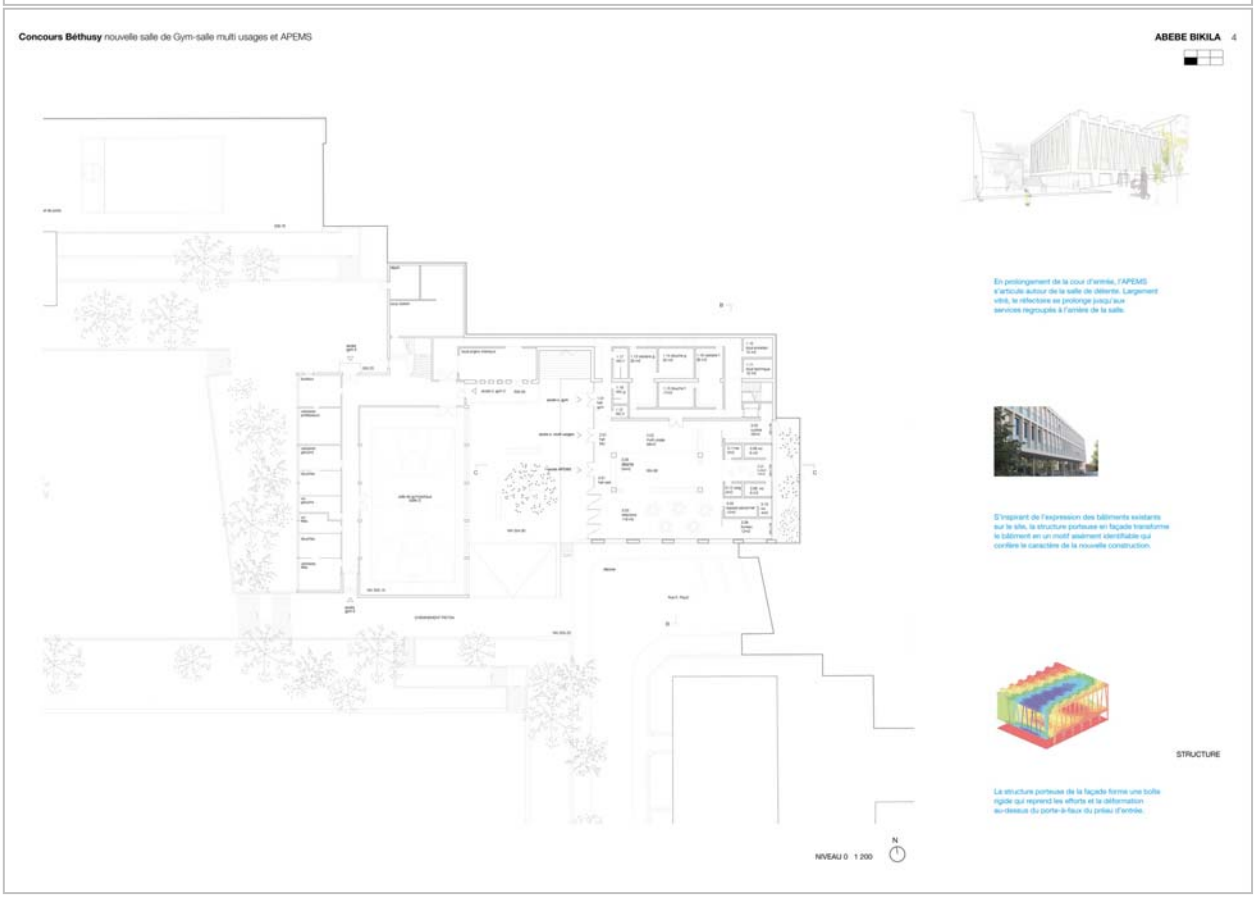
Concours Béthusy nouvelle salle de Gym-salle multi usages et APEMS
ABEBE BIKILA 4
En prolongement de la cour d'arrivée, l'APEMS s'articule autour de la salle de détente. Largement vitré, le réfectoire se prolonge jusqu'aux services regroupés à l'arrière de la salle.
S'inspirant de l'expression des bâtiments existants sur le site, la structure porteuse en façade transforme le bâtiment en un motif aisément identifiable qui confère le caractère de la nouvelle construction.
STRUCTURE
La structure porteuse de la façade forme une boîte rigide qui reprend les efforts et la déformation au-dessus du porte-à-faux du préau d'entrée.
NIVEAU 0 1 200
N

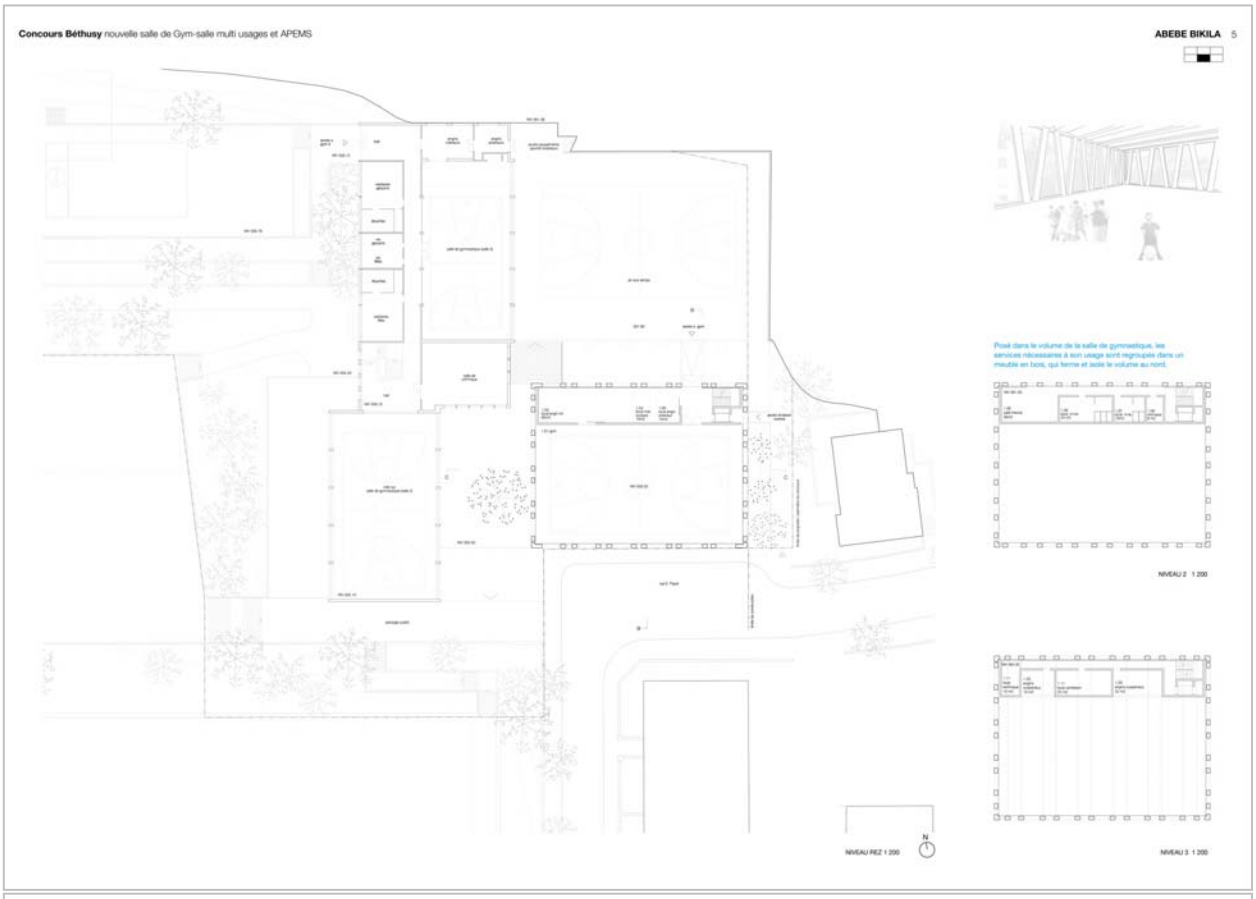
Concours Béthusy nouvelle salle de Gym-salle multi usages et APEMS
ABEBE BIKILA 5
Posé dans le volume de la salle de gymnastique, les services nécessaires à son usage sont regroupés dans un meuble en bois, qui ferme et isole le volume au nord.
NIVEAU 2 1:200
NIVEAU REZ 1:200
N
NIVEAU 3 1:200

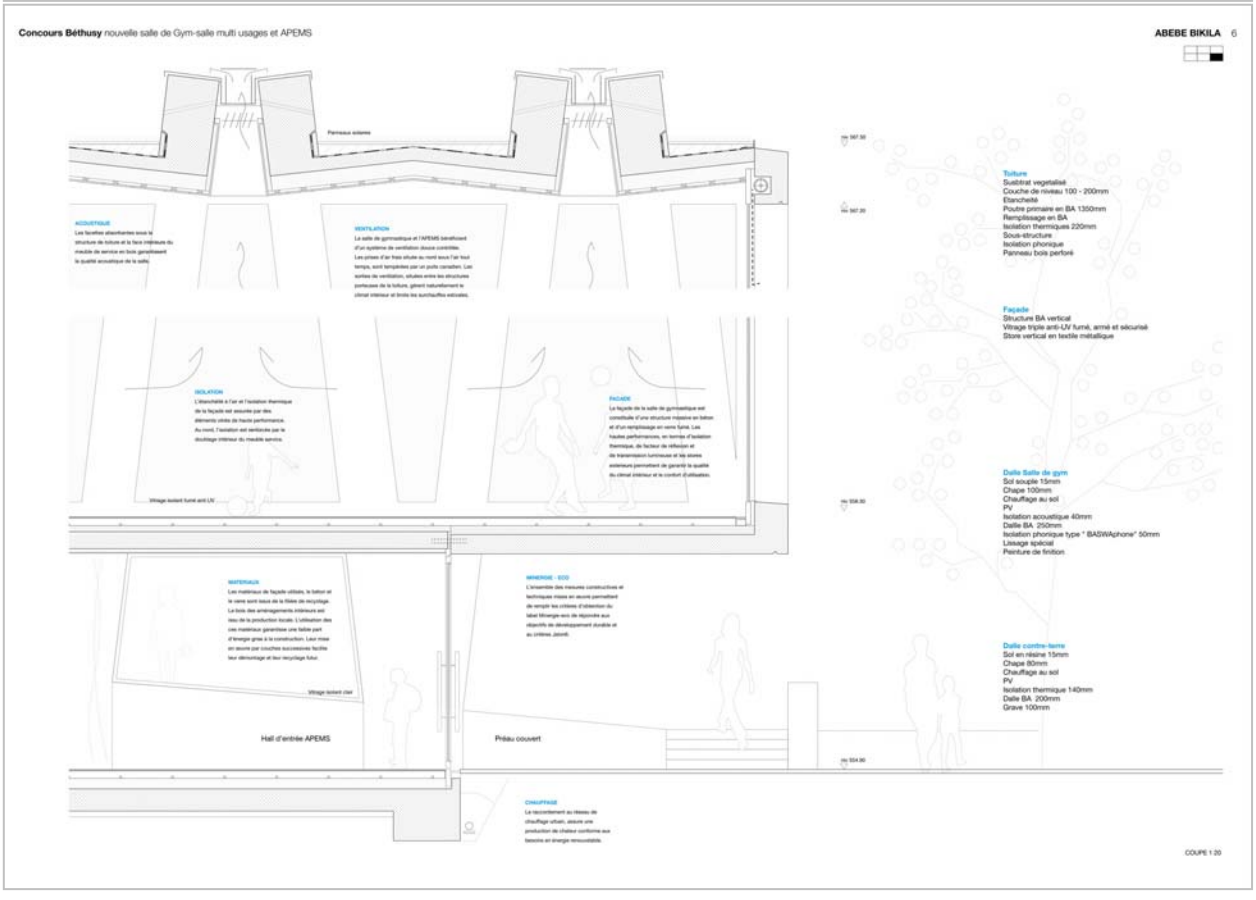
Concours Béthusy nouvelle salle de Gym-salle multi usages et APEMS
ABEBE BIKILA 6
Panneaux solaires
ACOUSTIQUE
VENTILATION
ISOLATION
FACADE
MATERIAUX
MINERGIE - ECO
CHAUFFAGE
Vitrage isolant clair
Hall d'entrée APEMS
Préau couvert
Toiture
Substrat vegetalisé
Couche de nivaeau 100 - 200mm
Etanchéité
Poutre primaire en BA 1350mm
Remplissage en BA
Isolation thermiques 220mm
Sous-structure
Isolation phonique
Panneau bois perforé
Façade
Structure BA vertical
Vitrage triple anti-UV fumé, armé et sécurisé
Store vertical en textile métallique
Dalle Salle de gym
Sol souple 15mm
Chape 100mm
Chauffage au sol
PV
Isolation acoustique 40mm
Dalle BA 250mm
Isolation phonique type " BASWAphone" 50mm
Lissage spécial
Peinture de finition
Dalle contre-terre
Sol en résine 15mm
Chape 80mm
Chauffage au sol
PV
Isolation thermique 140mm
Dalle BA 200mm
Grave 100mm
COUPE 1:20

6.5 Projet n° 1 : agrippine

5ème rang – 4ème prix : decroux+piccolo Sàrl, architectes epfl-sia, Lausanne / Devaud Monigatti et Associés SA, Fribourg

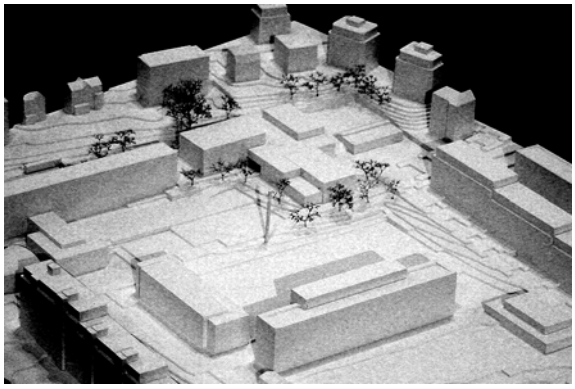

Le projet propose une implantation qui réagit de manière différenciée par rapport à l'existant. La nouvelle salle de gymnastique vient s'implanter à l'ouest des deux salles existantes et prolonge ainsi le bâti en se liant à celles-ci. L'APEMS constitue un volume indépendant et s'implante à l'est des salles existantes. Le jury a apprécié l'idée de continuer le bâti et de proposer une nouvelle composition intégrant les trois salles; il regrette cependant le traitement de l'APEMS en volume indépendant.

Les espaces de transition entre l'existant et la nouvelle salle de gymnastique sont mal gérés et desservent le concept initial. En particulier les espaces extérieurs côté cour de récréation et l'accès à la nouvelle salle et à la salle n° 2. La qualité spatiale des espaces intérieurs et extérieurs de l'APEMS est peu convaincante, peu ludique et mono orientée.

L'organisation intérieure de la nouvelle salle de gymnastique donne lieu à de longs couloirs peu attractifs.

Au niveau du développement durable, le projet propose une mauvaise compacité, le concept constructif en ossature bois est péjoré par une surface importante de mur en béton contre terre.

Malgré son unique façade côté sud, l'APEMS présente des risques de surchauffe en été en raison de son taux élevé de vitrages.

Le projet s'inscrit dans le périmètre du concours et répond aux données du programme.

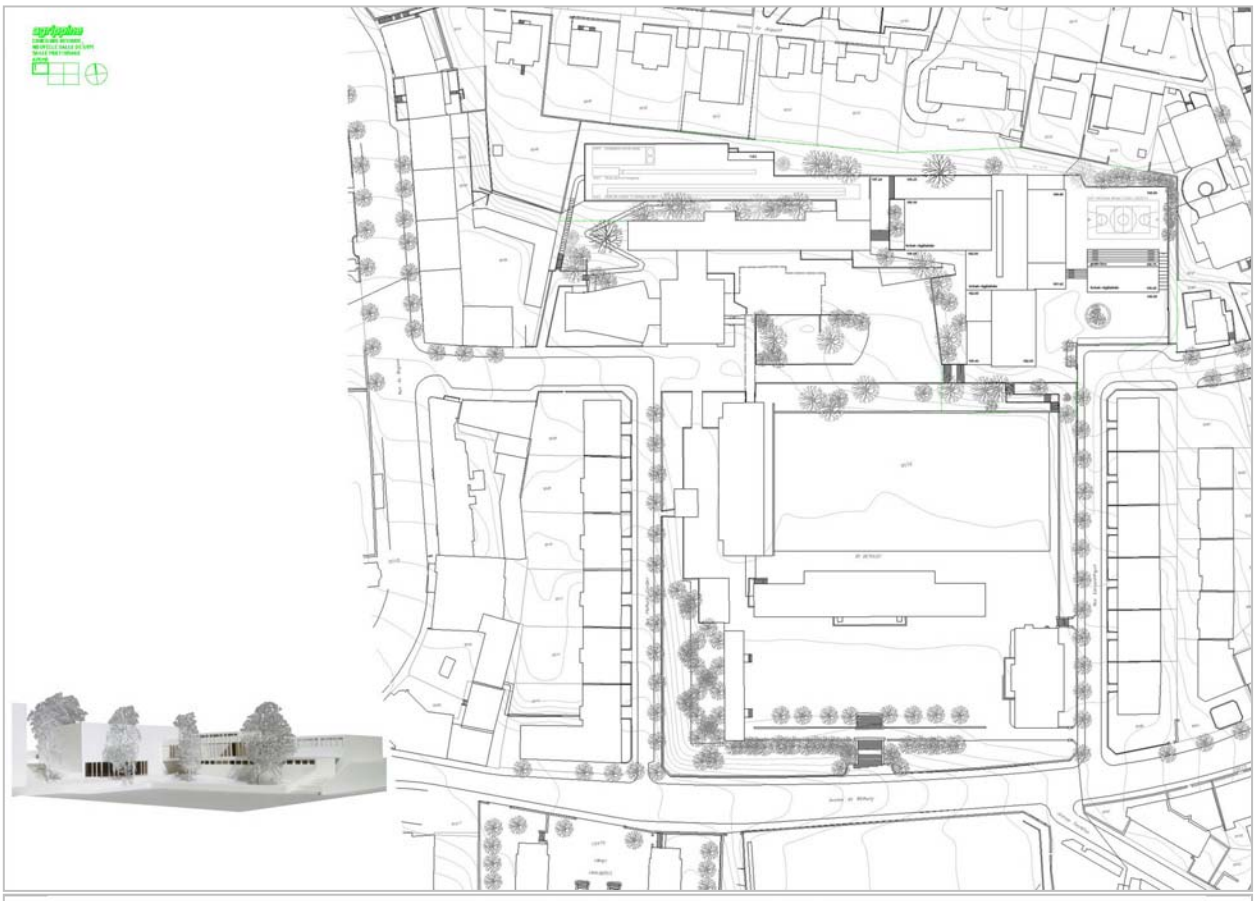

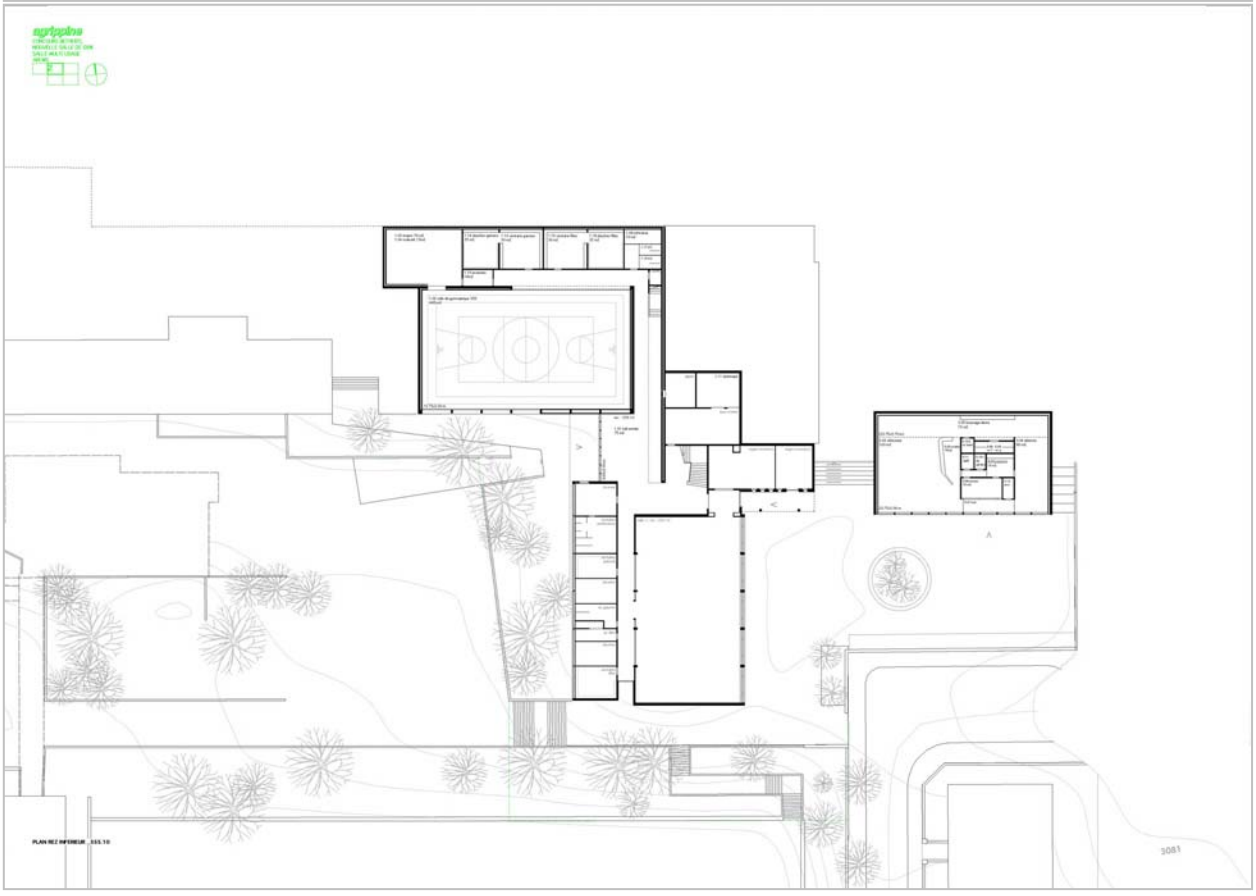

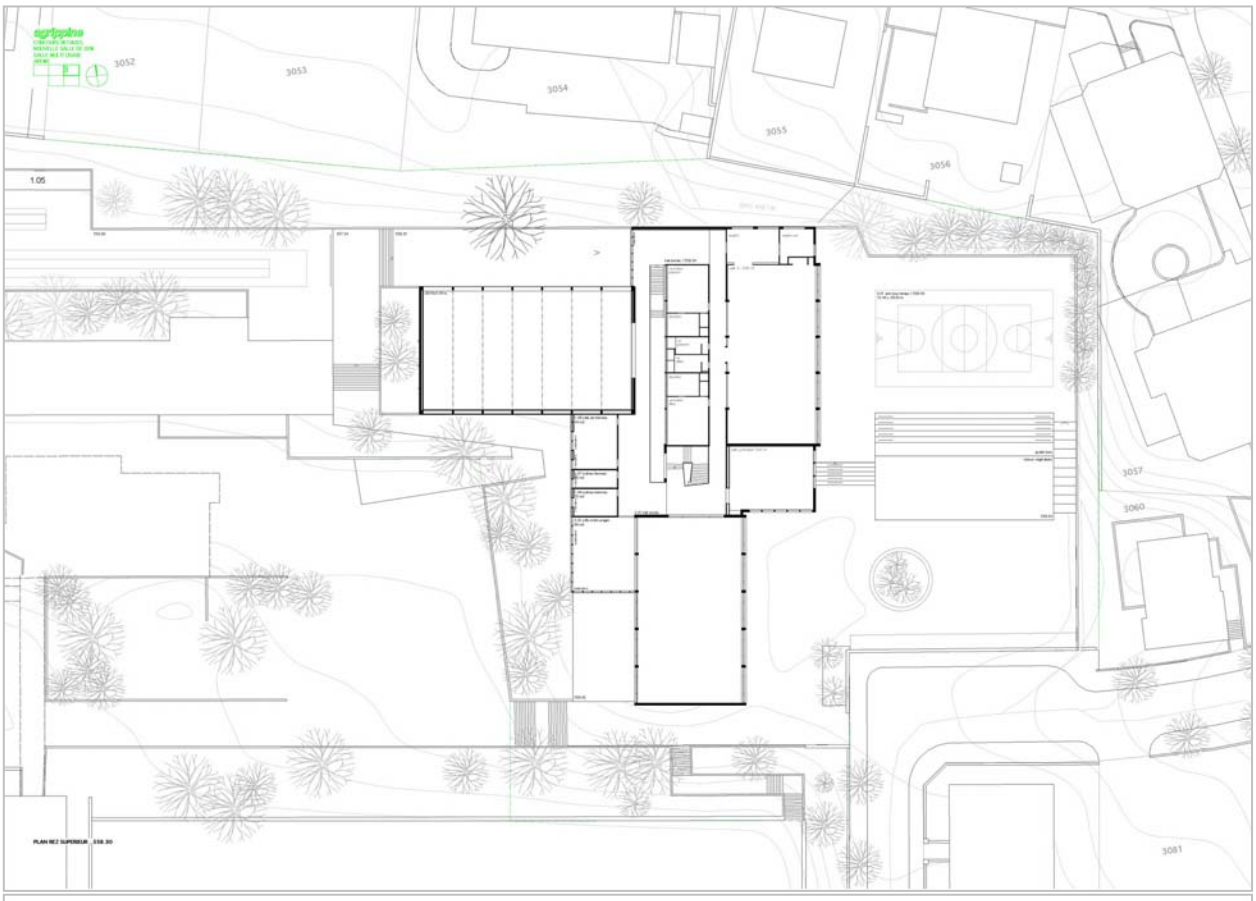

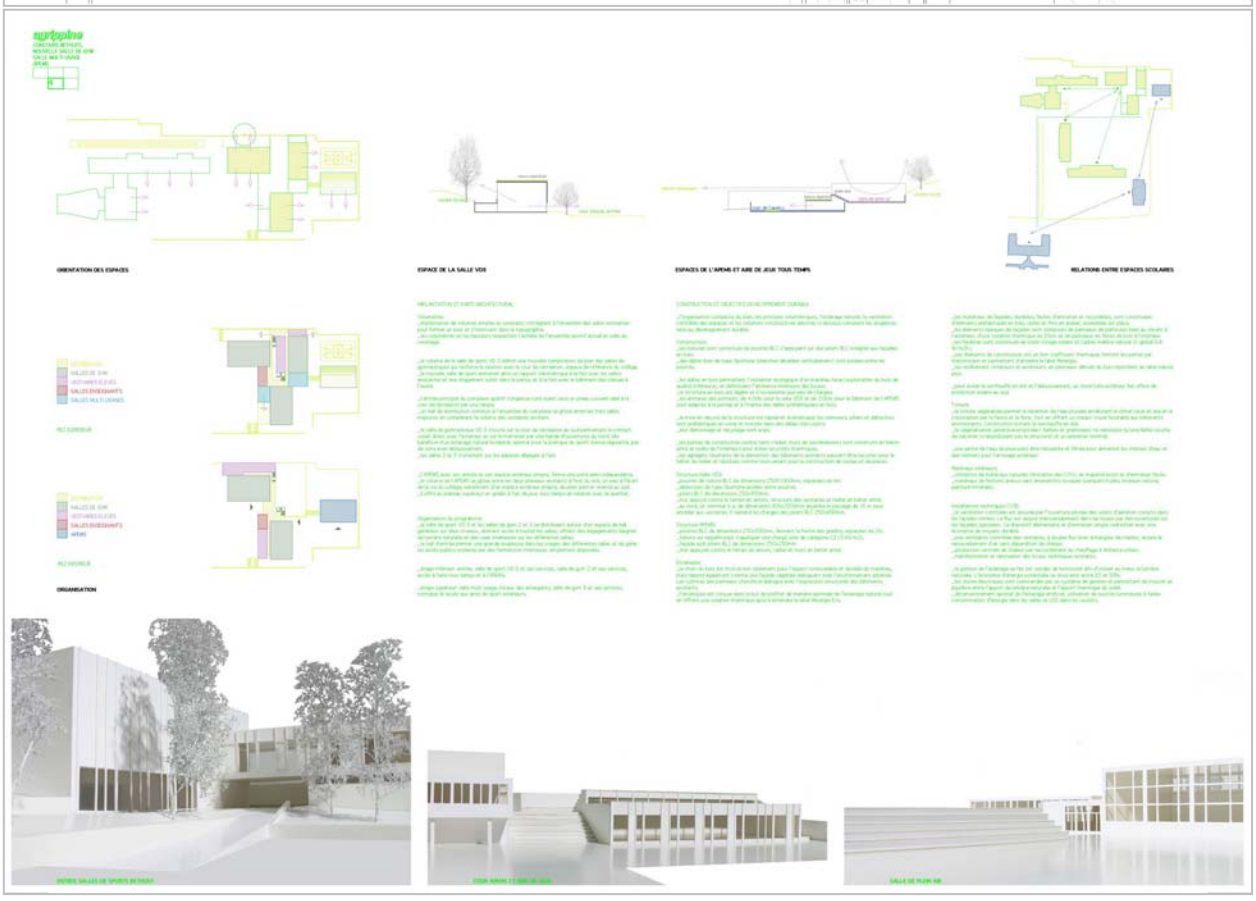

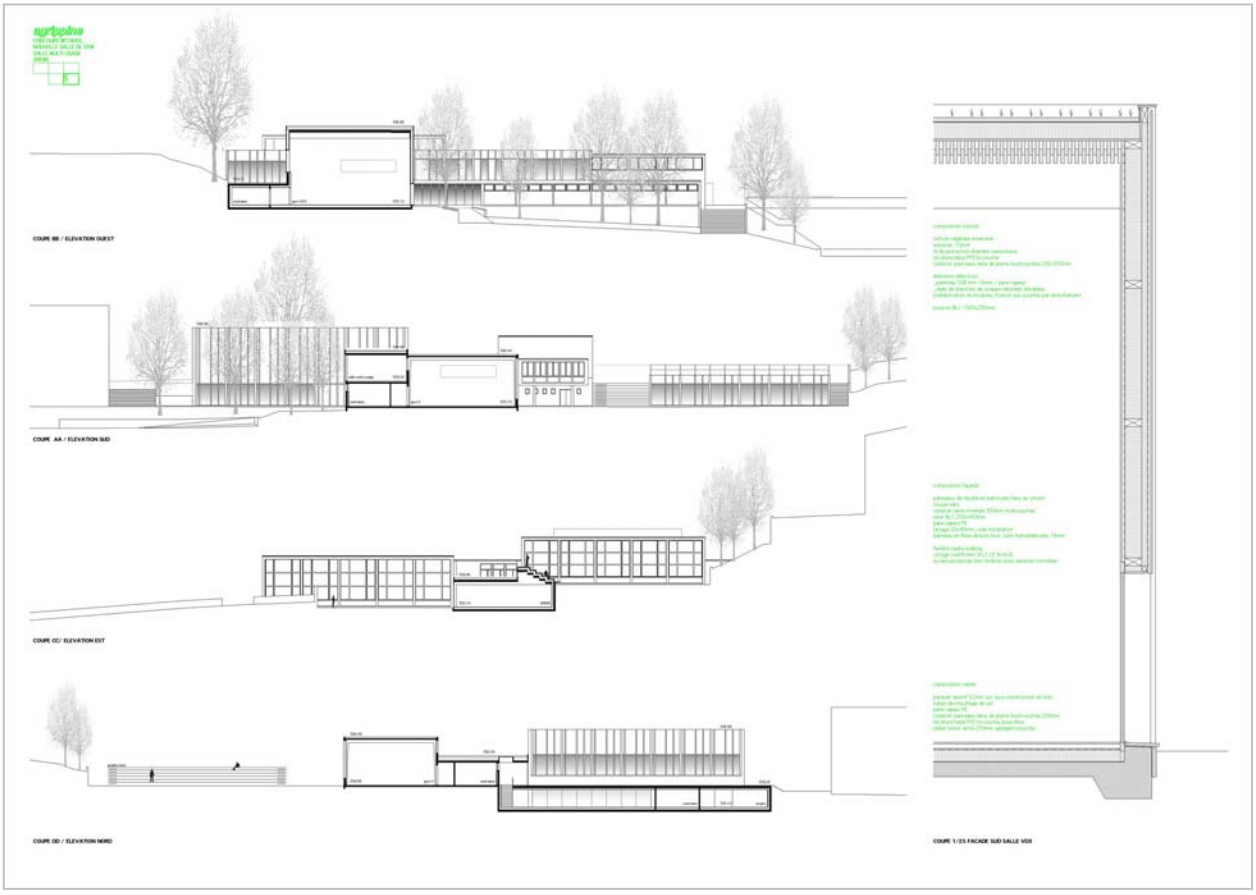
COUPE BB / ELEVATION OUEST
COUPE AA / ELEVATION SUD
COUPE CC/ ELEVATION EST
COUPE DD / ELEVATION NORD
COUPE 1/25 FACADE SUD SALLE VDS

6.6 Projet n° 6 : September song

6ème rang – 5ème prix : Tardin & Pittet Architectes EPFL-SIA-FAS, Lausanne / Chabloz & Partenaires SA, Lausanne

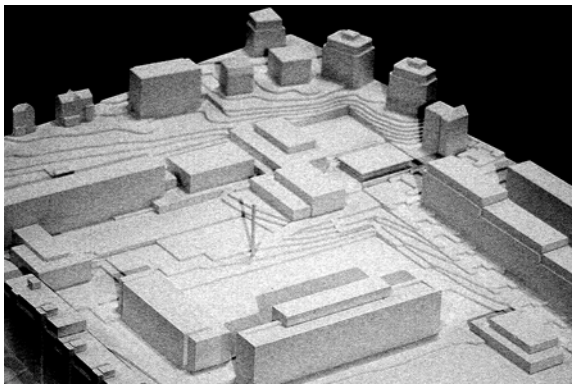

Deux volumes sont disposés de part et d'autre des salles de gymnastique existantes et complètent la logique de socles et de murs déjà présente sur le site. Le projet se distingue par une grande simplicité et une certaine qualité spatiale. L'auteur remarque que le bâti existant nécessite des dégagements et dispose de ce fait l'APEMS dans une situation telle qu'il n'offre que peu de dégagements visuels.

Ce parti pose la question du prolongement possible de l'usage de ce petit volume si l'APEMS venait à être déplacé, son traitement volontairement différent et autonome ne facilitant pas une intégration future dans le complexe sportif.

De plus, le jury doute de la vue offerte sur le toit depuis la surface de sport extérieure et ne comprend pas forcément le sens du gradin.

La position de l'accès à la nouvelle salle est ambiguë, le public ne sachant pas si cet accès permet de desservir tout le site ou non.

Du point de vue du développement durable, le projet n'obtient pas de résultats satisfaisants. La peau de verre de la salle de gymnastique péjore le bilan de l'énergie grise et rend l'obtention du label Minergie Eco difficile. Le comportement estival de l'APEMS est sujet à l'inconfort.

Le projet s'inscrit dans le périmètre du concours et répond aux données du programme.

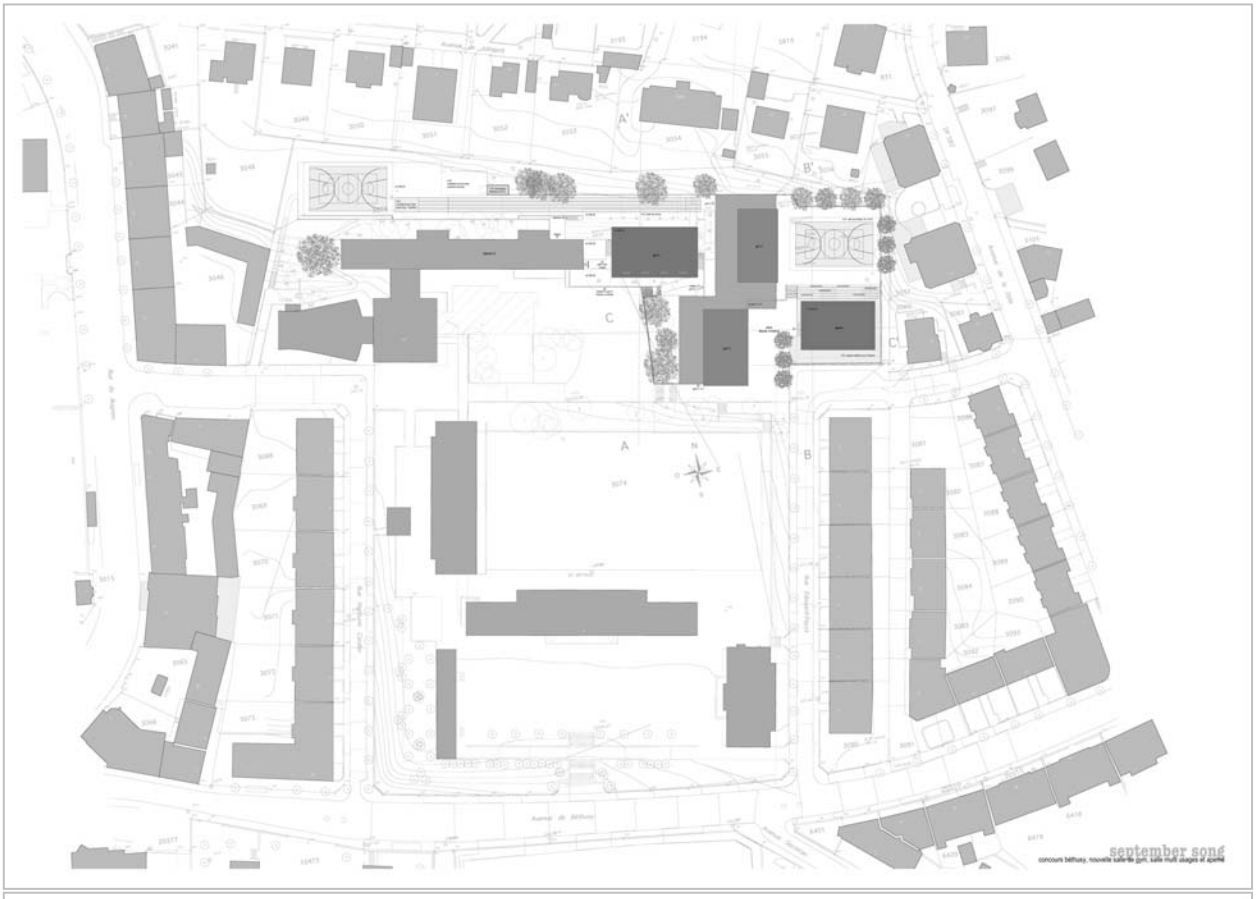
september song

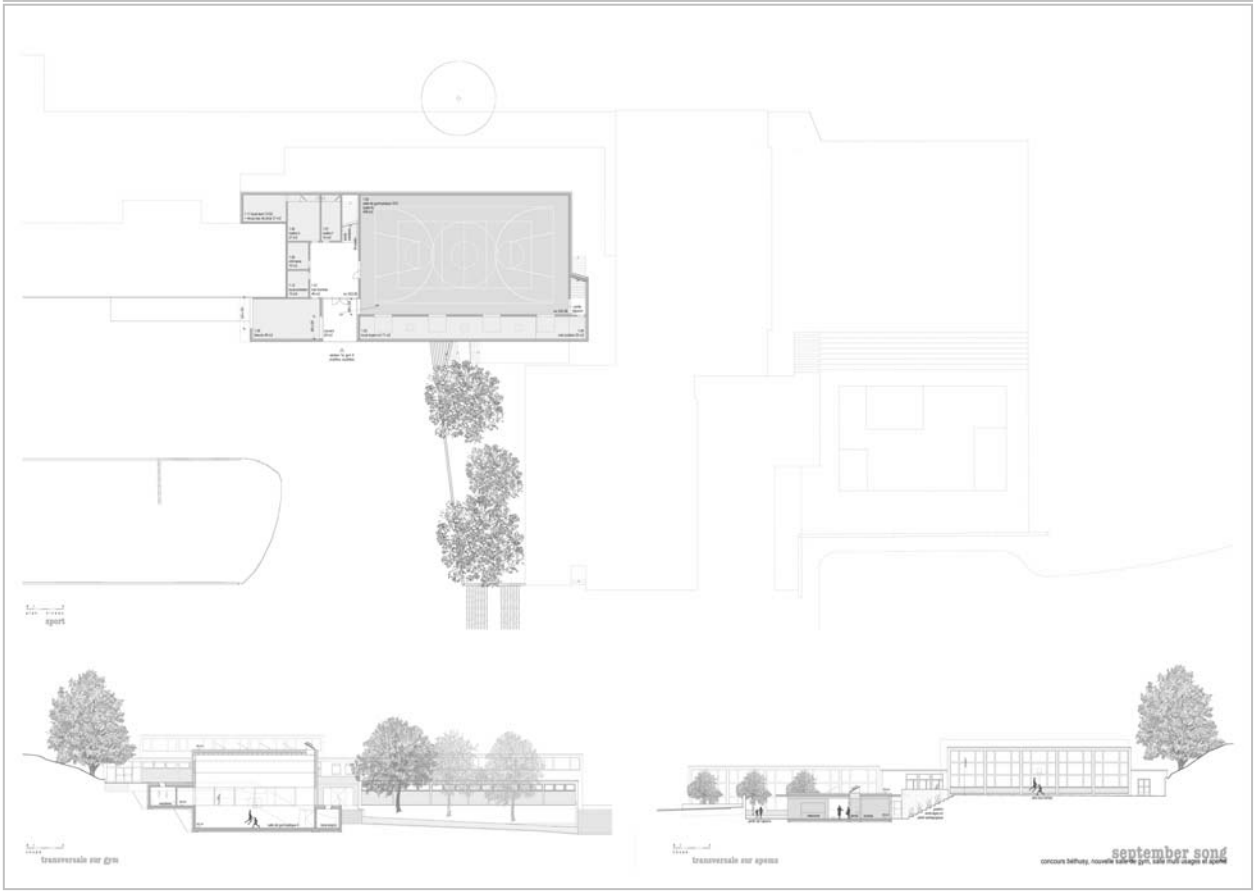
september song

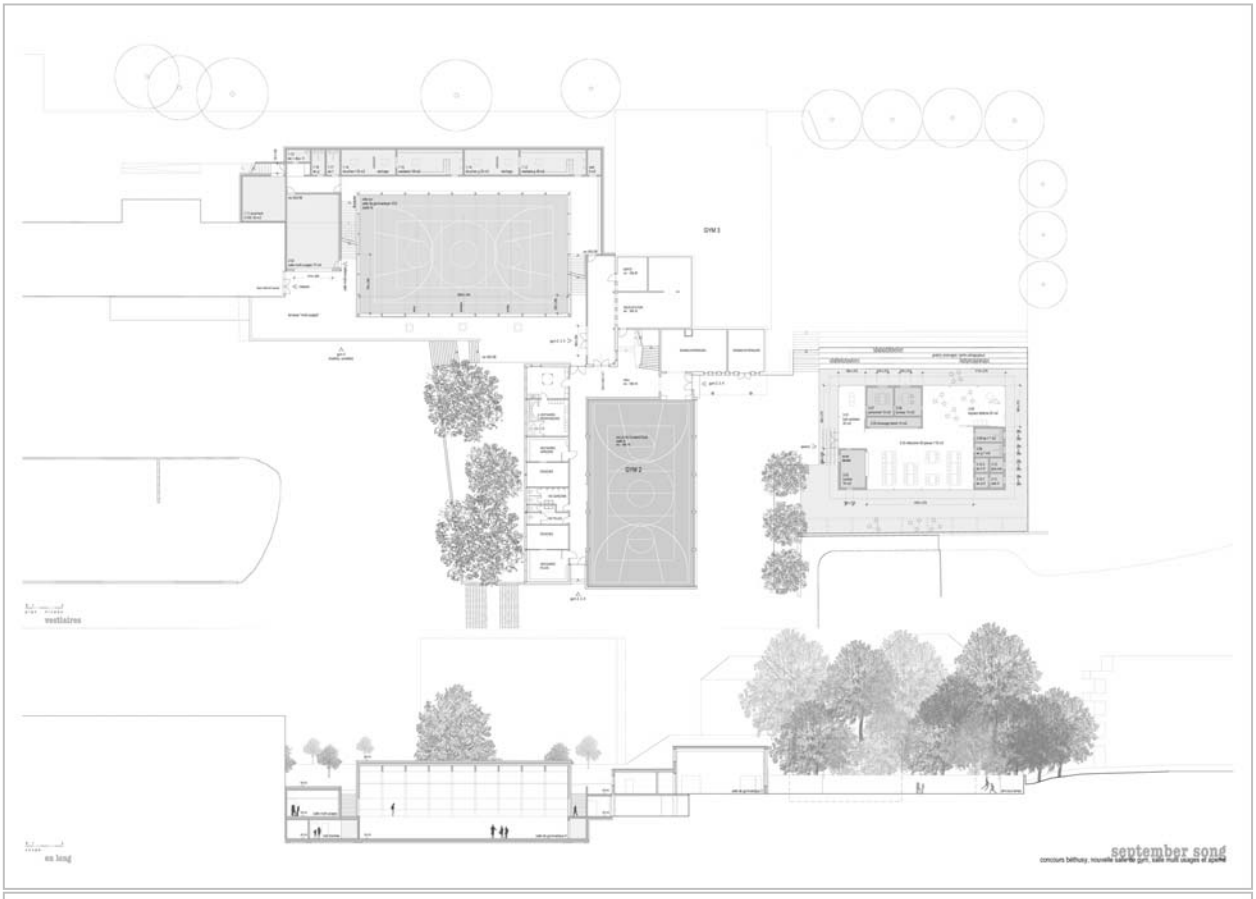
DYM 1
DYM 2
vestiaires
september song

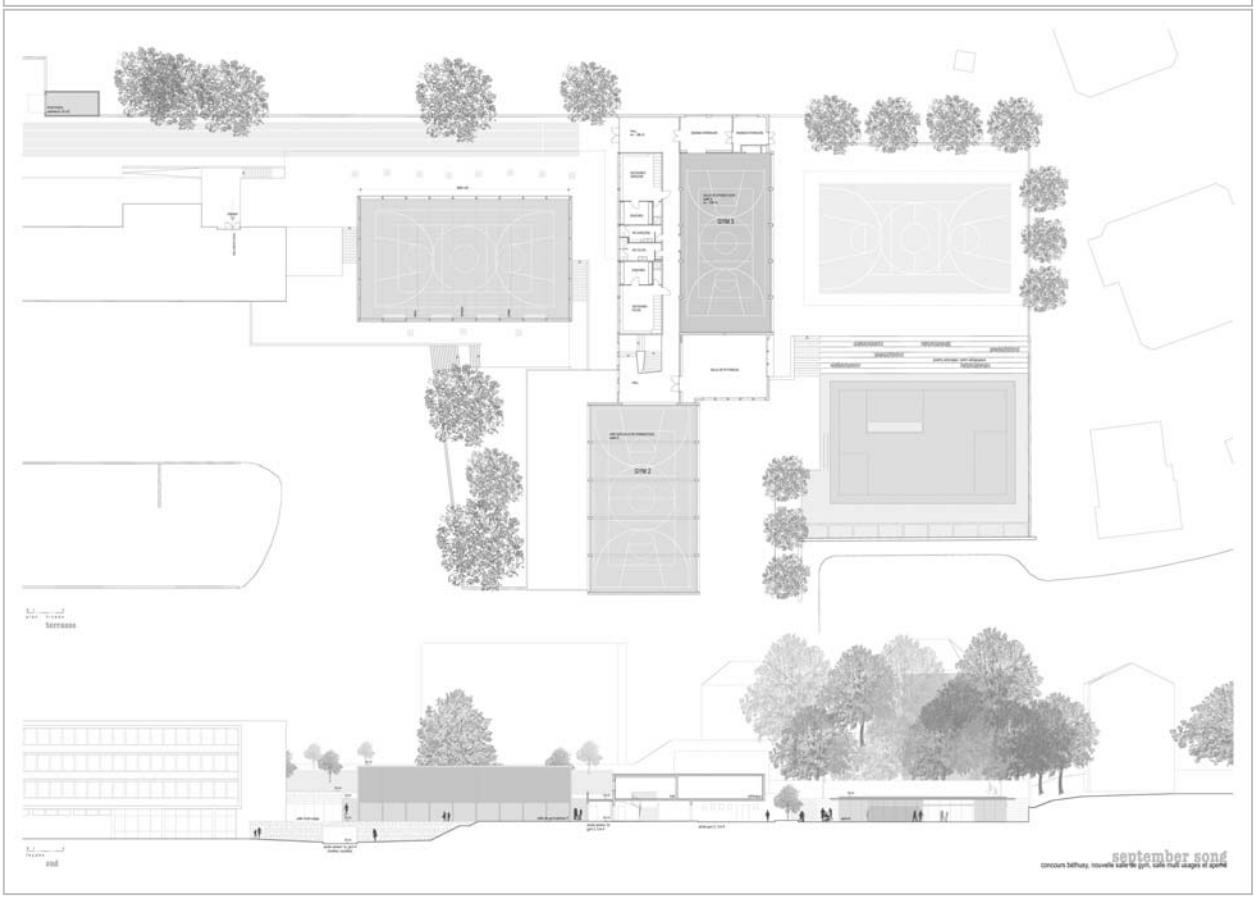
DYM 1
DYM 2
terrasse
september song

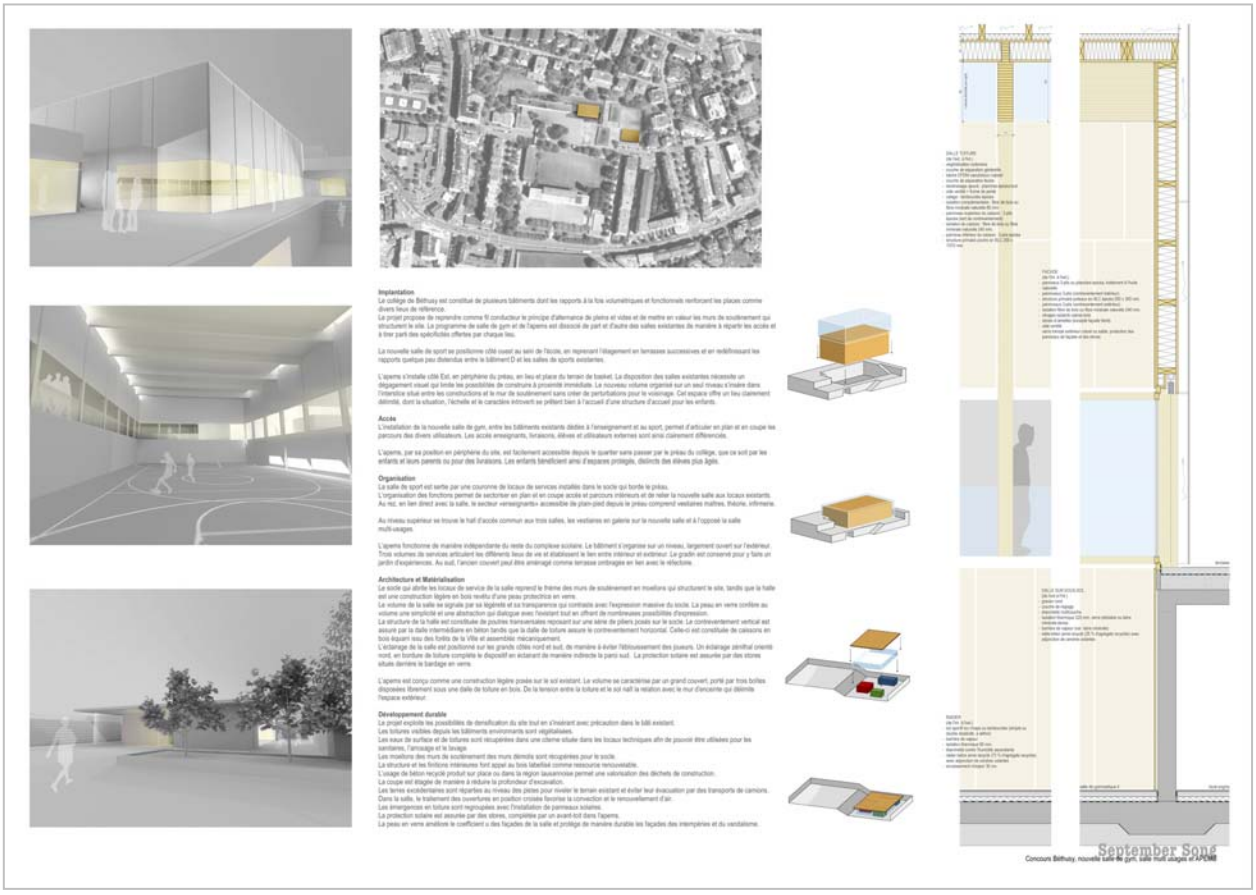
Implantation
Accès
Organisation
Architecture et Matérialisation
Développement durable
September Song

7. Projets non classés

7.1 Projet n° 2 : "SUBSTANCE"

Farra & Zoumboulakis architectes, Lausanne / Boss & Associés Ingénieurs-Conseils SA, Renens

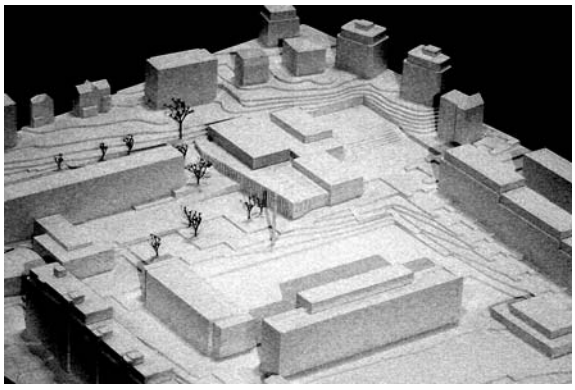

7.2 Projet n° 3 : BEAR RUN

Groupement : Personeni Raffaele Schärer Architectes, Lausanne & SD Ingénierie Lausanne SA, Lausanne

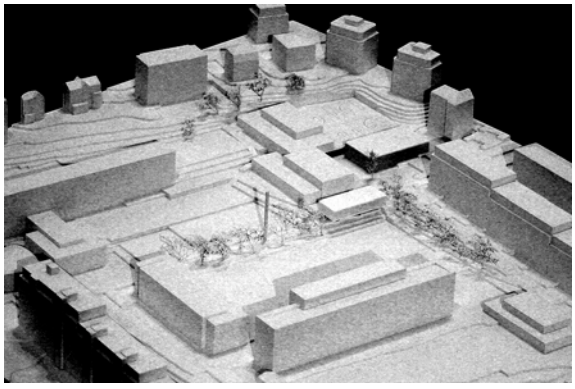

7.3 Projet n° 4 : MATHURIN, EDOUARD ET BUGNON…

Groupement : Atelier_98 sàrl architectes associés & Philippe Péclard, Lausanne & rlj ingénieurs conseils sa, Penthalaz

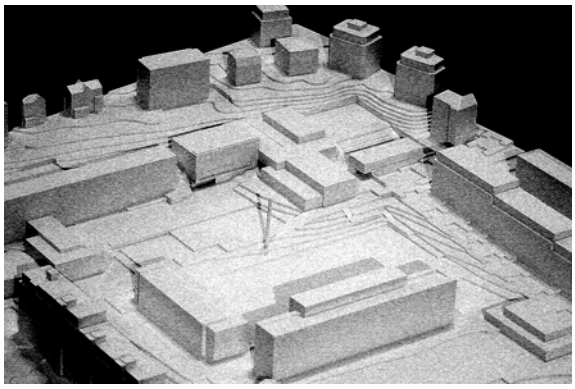

7.4 Projet n° 5 : "Le Muscle"

Groupement : Atelier 2 XMB, Xavier Marlaire, Lausanne / Mike Fridelance, Chavannes

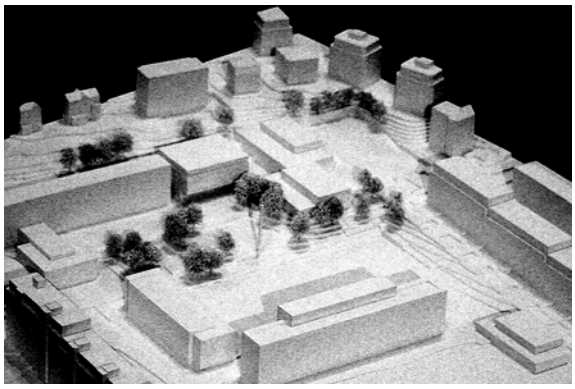

7.5 Projet n° 7 : THREEBOX

Laurent Castella, Neuchâtel / Bernard Simon, Peseux

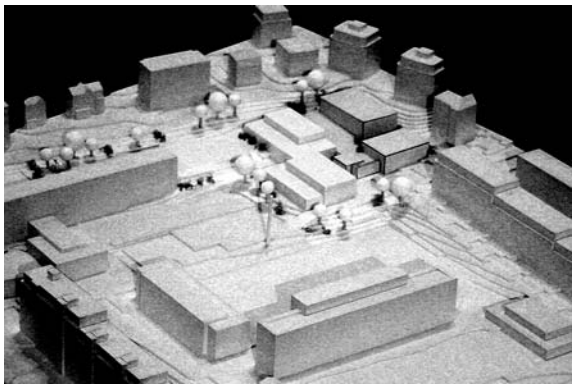

7.6 Projet n° 8 : Passemoilevolant

Groupement : Architecture & Retail Rites SA, Lausanne et MP Ingénieurs Conseils SA, Crissier

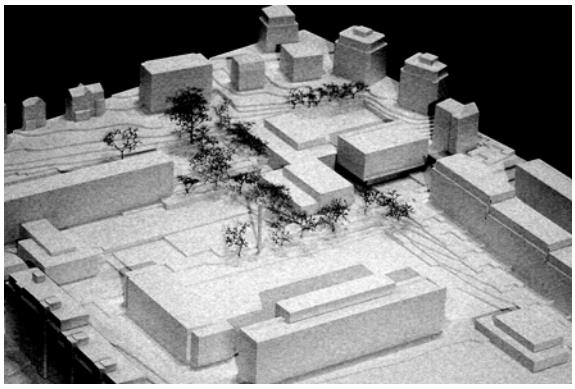

7.7 Projet n° 9 : AGREGATION

2b architectes / stratégies urbaines concrètes, Lausanne / Ingphi / ingénieurs en ouvrages d'art, Lausanne

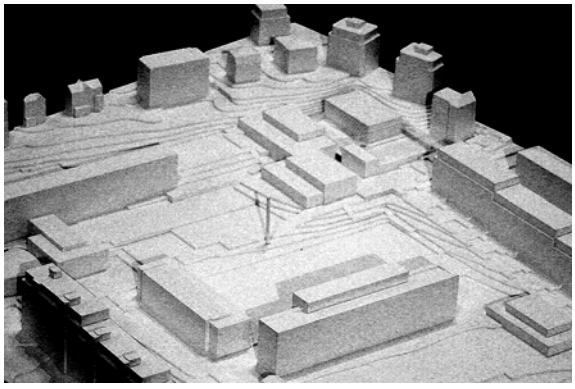

7.8 Projet n° 10 : PÔLE NORD

Groupement : Widmer Architectes Sàrl, Lausanne + ESM – Sarrasin Ingénieurs SA, St-Sulpice

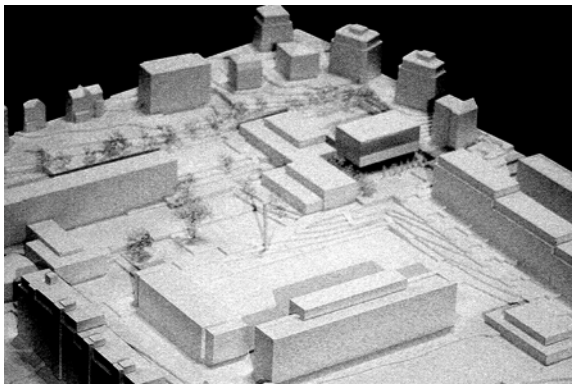

7.9 Projet n° 11 : KAREKO

MPH architectes Sàrl, Lausanne / Amsler et Bombeli SA, Lausanne

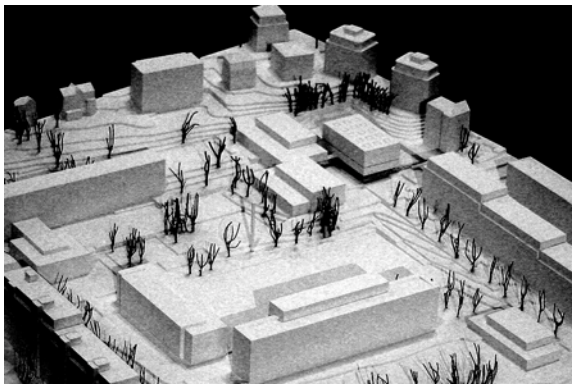

7.10 Projet n° 12 : BACK TO BACK

Groupement : NB.ARCH Nedir / Bovard / Macherel / architectes, Lausanne et Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA, Morges

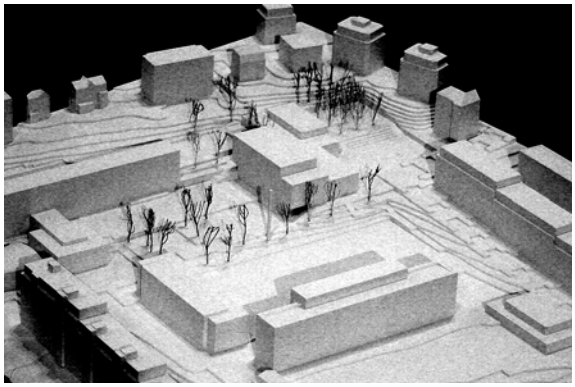

7.11 Projet n° 13 : BALLE A DEUX CAMPS

NOR Architectes, Lausanne / ALPATEC SA, Martigny

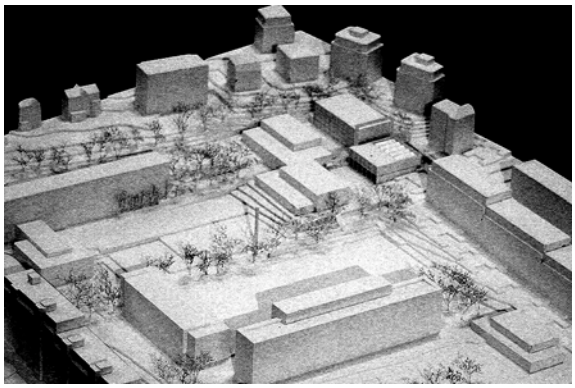

7.12 Projet n° 14 : TRIPLE LOOPS

Groupement : terrin.barbier architectes sàrl, Lausanne & küng et associés sa, Lausanne

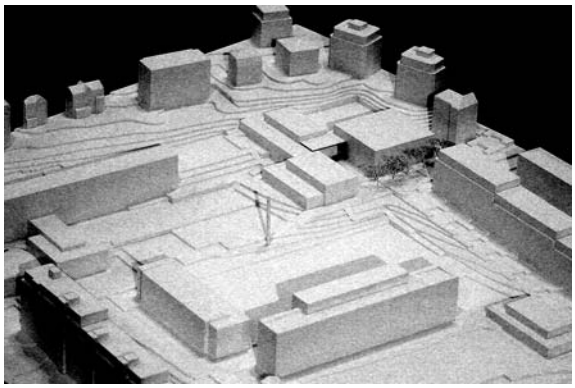

7.13 Projet n° 15 : ET DE TROIS…

Christophe et Anna Piguet, architectes EPFL, Lausanne / Marc Jeannet, Moiry

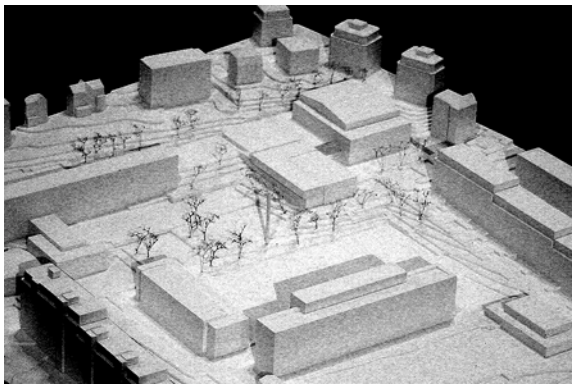

7.14 Projet n° 16 : DIDO

Mauro Turin architectes, Lausanne / Tappy Bornand Michaud Ingénieurs, Vevey

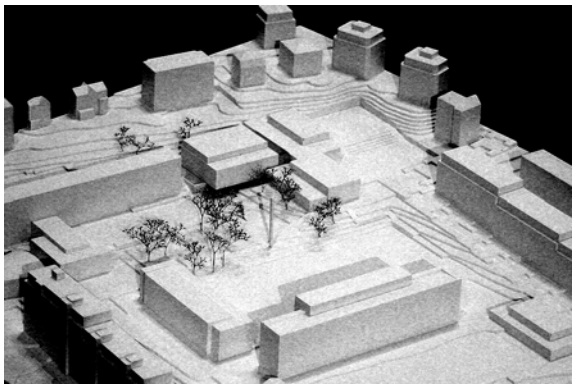

7.15 Projet n° 18 : INTERPÔLé

Groupement : menoarchitectes, Lausanne & Jean-Marc Duvoisin, Ingénieur civil EPFL / SIA / USIC, Pully

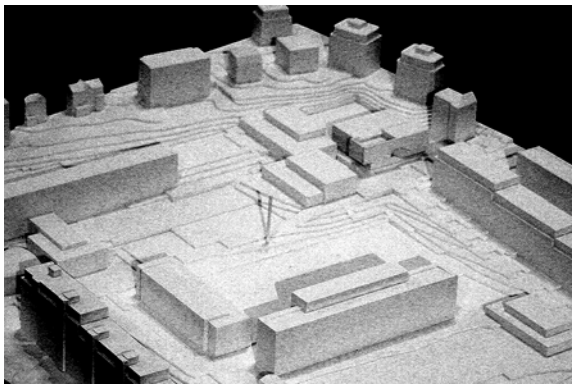

7.16 Projet n° 19 : Entre les murs

Groupement : ABA – FB / ABA & Partenaires SA, Lausanne – Fellrath & Bosso SA, Le Mont-sur-Lausanne

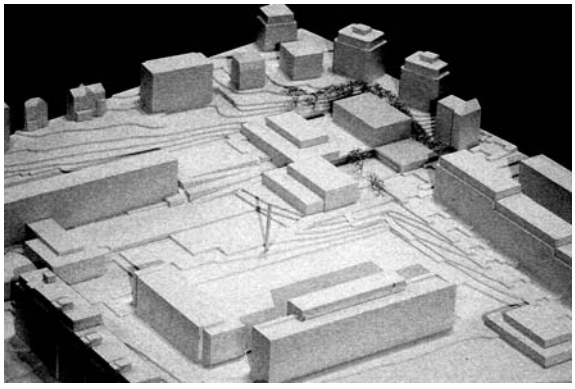

7.17 Projet n° 20 : GRUNT

Groupement : Vöchting & Wanner, v2v architectes epfl, Vevey avec MCR & Associés, ingénieurs civils Sàrl, Vevey

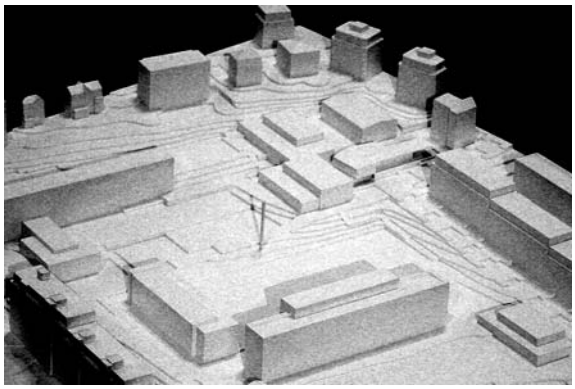

7.18 Projet n° 21 : COÏNCIDENCES

Groupement : Pure / Marc Ditesheim, Pully et Eric Molleyres, Meylan Ingénieurs, Lausanne

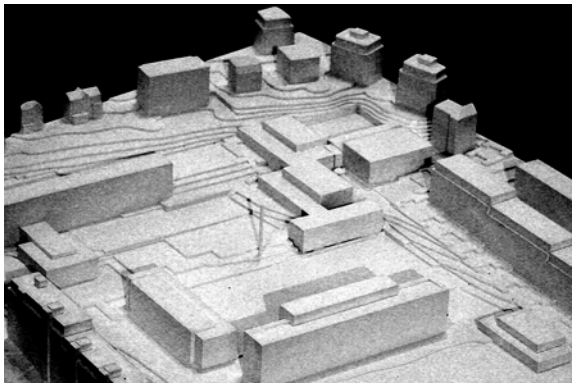

7.19 Projet n° 22 : Le sentier des écoliers

Groupement : DDSL / Delphine Ding et Sophie Lufkin, Genève / Jean Regard, Genève

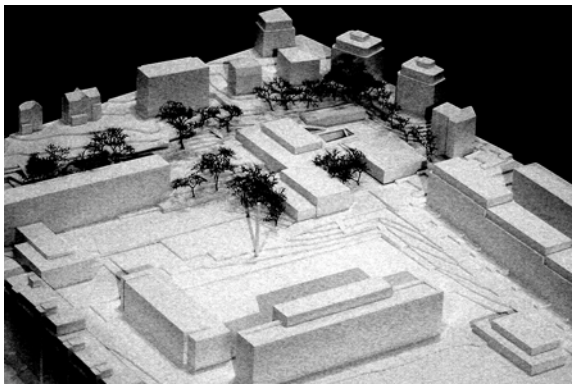

7.20 Projet n° 23 : cache-cache

Architram SA, Renens / Monod-Piguet & Associés IC SA, Lausanne

7.21 Projet n° 24 : ETHUSY

TAU architectes, Gilbert Favre, M. Arch. FSAI-SIA, Sion / Alain Robyr & Philippe Rossier, Ingénieurs conseils USIC SIA dipl. EPFL, Sion

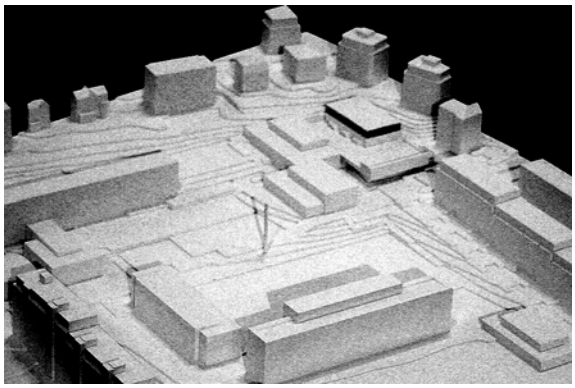

7.22 Projet n° 27 : MAGMA

Groupement : Dolci Architectes Sàrl, Yverdon-les-Bains / Perret-Gentil + Rey & Associés SA, Yverdon-les-Bains

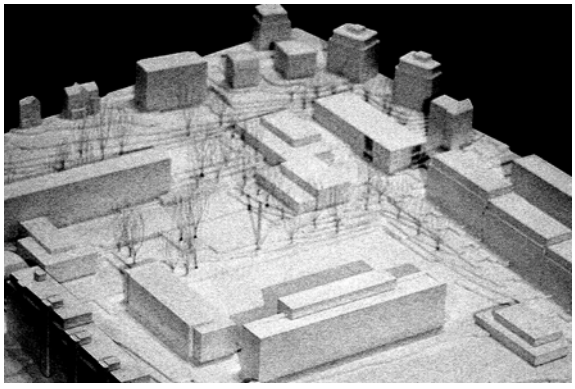

7.23 Projet n° 29 : Jusqu'ici tout va bien…

Bovet Jeker architectes sàrl, Fribourg / SEGC Ingénieurs Conseils SA, Fribourg

7.24 Projet n° 30 : CONNEXIONS

Groupement : J. Bertola & Cie, Crissier + AIC Ingénieurs conseils SA, Lausanne

7.25 Projet n° 31 : "EVASION"

Archespaces Sàrl, Anne Tardin, Lausanne / Laurent Renaud, Ecublens

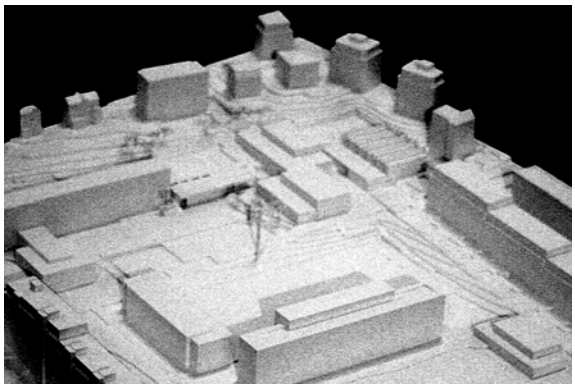

7.26 Projet n° 32 : CHAT PERCHE

Groupement : MWA Sàrl et Partnerline, Givisiez / Daniel Willy SA, Montreux

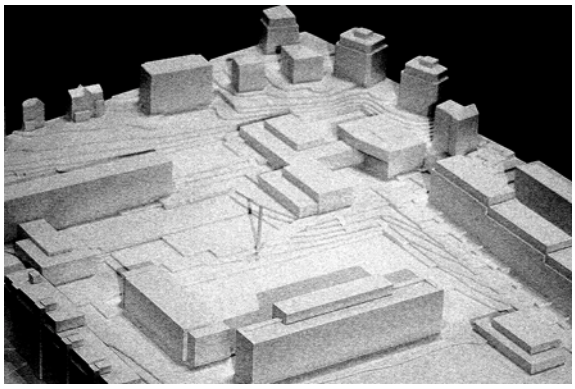

7.27 Projet n° 33 : NIL

Groupement : Boris Bregman, architecte EPFL, Desingy (F) & B+S ingénieurs conseils SA, Genève